



REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DE LA ROCHE DE RAME

**Concertation publique
réglementaire
24 septembre – 7 novembre 2024**

Bilan de la concertation

VF

1 Préambule

Ce document présente le bilan de la concertation publique réglementaire relative au projet de requalification de la traversée du village de la Roche-de-Rame.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'ouvrage du projet, a conduit cette concertation du 24 septembre au 07 novembre 2024.

Ce bilan rappelle le cadre réglementaire de la concertation, présente le dispositif d'information / de participation du public mis en place et synthétise les avis recueillis.

Il propose enfin les principaux enseignements de cette phase de concertation avec le public.

Le présent bilan est rendu public.

SOMMAIRE

1	Préambule	2
2	Rappel : le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame.....	5
3	Cadre de la concertation.....	6
3.1	Cadre réglementaire	6
3.2	Objectifs de la concertation.....	6
3.3	Périmètre de la concertation.....	6
3.4	Déroulement de la concertation	7
4	Modalités de la concertation	8
4.1	Dispositif d'invitation du public à participer à la concertation	8
4.1.1	Annonces presse.....	8
4.1.2	Affichage	9
4.1.3	Réseaux sociaux	9
4.2	Dispositif d'information du public	11
4.2.1	Site internet.....	11
4.2.2	Dossier support de concertation.....	12
4.3	Dispositif de recueil des expressions du public.....	12
4.3.1	Registre papier	13
4.3.2	Adresses électronique et postale	13
4.3.3	Permanences avec le Maître d'Ouvrage.....	13
4.3.4	Ateliers de concertation	13
4.4	Retombées médiatiques	14
5	Analyse quantitative de la concertation.....	15
6	Analyse qualitative de la concertation	16
6.1	Analyse des expressions portant sur le projet V1 par secteur	17
6.1.1	Projet global	17
6.1.2	Secteurs Entrée Sud – Parking et Camping du lac.....	19
6.1.3	Secteur Centre-bourg	22
6.1.4	Traversée du centre et secteur de l'école	25
6.1.5	Entrée Nord – Carrefours de la Ruine et de l'Ascension.....	28
6.1.6	Propositions hors périmètre du projet.....	30
6.2	Enseignements de la concertation sur le projet V1	30
6.2.1	Principaux enseignements relatifs au projet V1.....	30
6.2.2	Ajustements apportés au projet V1 pour aboutir à une V2 du projet	31
6.3	Expressions portant sur le projet V2	32
6.3.1	Entrée Sud – Parking et Camping du lac.....	33
6.3.2	Centre-bourg.....	37
6.3.3	Traversée du centre et secteur de l'école	39

6.3.4	<i>Entrée Nord : Carrefours de la Ruine et de l'Ascension</i>	42
6.3.5	<i>Expressions hors-cadre de la concertation</i>	44
7	Enseignements de la concertation	45
7.1	La mobilisation de la population pour participer à la concertation.....	45
7.2	Le projet d'aménagement sur place de la RN94.....	45
8	Perspectives pour la suite	47
8.1	Comité de pilotage du 13 décembre 2024.....	47
8.2	Réunion publique du 06 février 2025.....	48
8.3	Prochaines étapes	48
9	Liste des annexes du bilan de la concertation	49

2 Rappel : le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame

La commune de la Roche de Rame est traversée par la RN94, axe principal structurant du réseau routier des Hautes-Alpes permettant la desserte de la haute vallée de la Durance, assurant la liaison Gap / Briançon et la connexion avec le Nord des Alpes et l'Italie.

Le trafic sur la RN94 connaît des pics saisonniers en été et en hiver, en lien avec l'activité touristique notamment.

La route nationale est vécue comme une source de nuisances fortes par les habitants du village : flux routiers denses, vitesses élevées dans la traversée du village, nuisances sonores, dangerosité de certains points de passage, ...

Depuis juillet 2017, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur est mandatée par l'État pour étudier différentes variantes d'aménagement de la RN 94 au droit du village : tracé en aménagement sur place et tracé en déviation.

En lien avec les enjeux des différentes variantes de déviation étudiées (environnementaux, financiers, ...) et suite à différentes séquences de travail associant les représentants de l'État, de la commune de la Roche de Rame et des collectivités concernées (Région, Département des Hautes-Alpes, Communauté de communes du Pays des Écrins) ainsi que les habitants du village, le Comité de Pilotage du projet réuni le 14 mai 2024 a validé :

- La poursuite du projet dans le sens d'une requalification de la traversée du village (abandon des variantes en déviation) ;
- La tenue d'une concertation publique réglementaire à l'automne 2024.

3 Cadre de la concertation

○

3.1 Cadre réglementaire

La DREAL a mis en œuvre la concertation publique réglementaire sur le projet de requalification de la traversée du village au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et actualisé par la loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique du 07 décembre 2020.

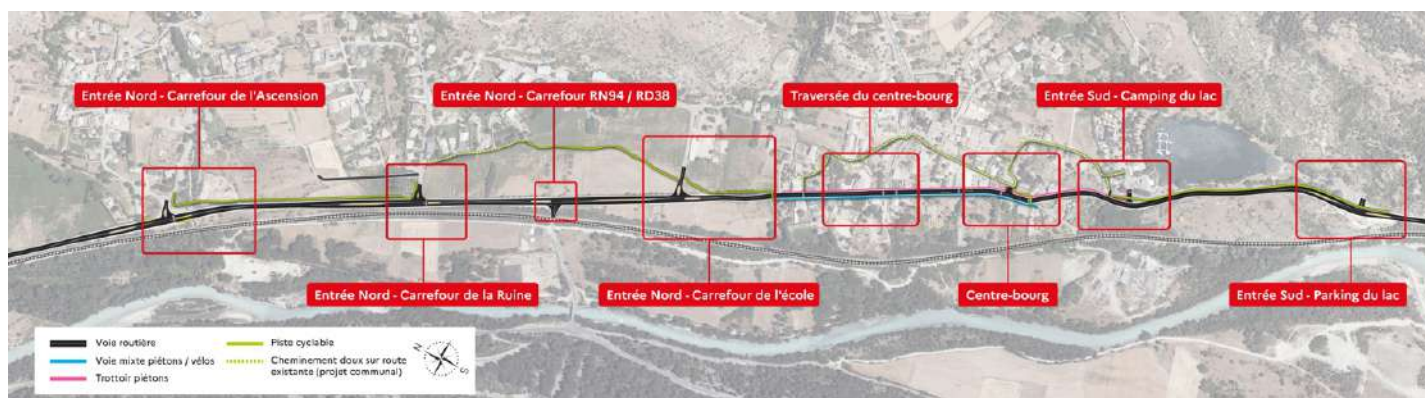
3.2 Objectifs de la concertation

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- Informer le public sur le projet de requalification de la traversée du village (et ses différentes options) proposé par la DREAL ;
- Recueillir les avis et contributions du public sur le projet : points forts / faibles et pistes d'amélioration ;
- Contribuer à aboutir à un projet de requalification de la traversée du village consolidé et approprié, contribuant positivement à l'avenir du village.

3.3 Périmètre de la concertation

Le périmètre du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame se concentre le long du linéaire de la RN 94 : il est compris entre l'entrée Sud du village (panneau d'agglomération) et l'entrée Nord du village (env. 70 mètres au Nord du carrefour de l'Ascension).



Secteurs d'aménagement du projet (source : DREAL)

3.4 Déroulement de la concertation

La DREAL a proposé à la concertation publique une première version du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame (appelée V1), élaborée en relation avec la municipalité et qui figure dans le dossier de concertation. La DREAL a également partagé cette V1 lors du premier atelier de travail avec le public organisé le 26 septembre 2024. Les participants ont pu formuler des contributions sur les points forts / faibles du projet ainsi que des pistes d'amélioration.

Les contributions des participants lors de ce premier atelier et via les autres canaux mis à la disposition du public ont ensuite été analysées par la DREAL en cours de concertation en vue d'enrichir et d'ajuster le projet de requalification.

Une version ajustée et consolidée du projet, nommée V2, a été présentée au public lors du deuxième atelier de travail du 07 novembre 2024. Les participants ont également formulé des contributions sur les points forts / faibles du projet V2 ainsi que des pistes d'amélioration.

4 Modalités de la concertation

4.1 Dispositif d'invitation du public à participer à la concertation

4.1.1 Annonces presse

Le 10 septembre 2024, soit 14 jours en amont du démarrage de la concertation, un avis de concertation réglementaire a été publié en ligne dans la rubrique d'annonces légales du journal *Le Dauphiné libéré*.

**DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT (DREAL)
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

**Concertation publique réglementaire relative
au projet de requalification de la traversée du
village de la Roche-de-Rame**

En application des dispositions de l'article L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Sous-Préfète de Briançon a fixé, par un arrêté préfectoral en date du 09 septembre 2024, les objectifs et modalités de la concertation publique réglementaire relative au projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame.

Cette concertation réglementaire vise à présenter le projet de requalification de la traversée (et ses options de passage) élaboré par la DREAL PACA (maître d'ouvrage), à permettre aux participants de partager leur appréciation des points forts / faibles puis de formuler des propositions d'amélioration du projet (y compris des options de passage).

Cette concertation doit permettre d'aboutir à un projet de requalification de la traversée du village consolidé et approprié par les habitants de la commune, en cohérence avec le projet de développement communal.

La concertation se déroulera du 24 septembre 2024 au 07 novembre 2024 (45 jours) selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un registre papier en mairie de la Roche-de-Rame, aux horaires d'ouverture habituels ;
 - Mise à disposition d'un dossier de concertation sur le site internet du projet (<https://traverseeroche-de-rame.com/>) et également disponible en version papier en mairie de la Roche-de-Rame aux horaires d'ouverture habituels (à partir du 27 septembre) ;
 - Communication d'une adresse postale pour la DREAL (16 rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3) et d'une adresse e-mail (rochederame@nicaya.com) pour recueillir les contributions des participants ;
 - Organisation de deux ateliers de travail ouverts à tous à la Roche-de-Rame, le 26 septembre et le 07 novembre à 18h.
- Les modalités détaillées de la concertation sont disponibles sur le site internet du projet : <https://traverseeroche-de-rame.com/>
Cet arrêté est publié et consultable à la préfecture des Hautes-Alpes (28 Rue Saint-Arey, 05011 Gap).
Au terme de cette concertation, un bilan sera réalisé et publié.

426754700

Cette annonce légale a également été publiée en page 22 de l'édition papier du 12 septembre 2024 du journal *Le Dauphiné Libéré*.

22 | Annonces légales

Le Dauphiné Libéré
Jeudi 12 septembre 2024

Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères

ledauphina.marchespublics-eurolegales.com

LDLégales05@ebro.fr

LE DAUPHINÉ
ANNEE
Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tout de référence légale
Sans APJ et 1 € toutes semaines du 27 septembre 2022
ISSN 2115-1842 N° de presse
Les annonces sont diffusées par courrier électronique au
numéro 05 42 15 18 42 du 28 septembre 2012.
Les annonces sont diffusées par courrier électronique au
numéro 05 42 15 18 42 du 28 septembre 2012.
Les annonces sont diffusées par courrier électronique au
numéro 05 42 15 18 42 du 28 septembre 2012.
www.ledauphine.com

AVIS	Plan local d'urbanisme
Avis au public	COMMUNE D'ENCHASTRAYES
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Avis au public Département des Alpes de Haute-Provence Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) Instauration du droit de préemption urbain (DPU)
Concertation publique réglementaire relative au projet de requalification de la traversée du village de la Roche-de-Rame	Par délibération en date du 02 septembre 2024, affichée en mairie depuis ce jour, le Conseil Municipal d'Enchastreyes a approuvé le Plan Local d'Urbanisme en tenant compte des prescriptions relatives au droit de préemption urbain (DPU) et des zones à urbaniser (ZOU) du PLU ainsi que des prescriptions relatives aux cartages. Le maire de la commune a été saisi de la proposition de plan à la suite de son avis et des habitants d'Enchastreyes ou secouristes. Albert OLIVERO, Maire
En application des dispositions de l'article L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Sous-Préfète de Briançon a fixé, par un arrêté préfectoral en date du 09 septembre 2024, les objectifs et modalités de la concertation publique réglementaire relative au projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame. Cette concertation réglementaire vise à présenter le projet de requalification de la traversée (et ses options de passage) élaboré par la DREAL PACA (maître d'ouvrage), à permettre aux participants de partager leur appréciation des points forts / faibles puis de formuler des propositions d'amélioration du projet (y compris des options de passage). Cette concertation doit permettre d'aboutir à un projet de requalification de la traversée du village consolidé et approprié par les habitants de la commune, en cohérence avec le projet de développement communal. La concertation se déroulera du 24 septembre 2024 au 07 novembre 2024 (45 jours) selon les modalités suivantes : - Mise à disposition d'un registre papier en mairie de la Roche-de-Rame, aux horaires d'ouverture habituels ; - Mise à disposition d'un dossier de concertation sur le site internet du projet (https://traverseeroche-de-rame.com/) et également disponible en version papier en mairie de la Roche-de-Rame aux horaires d'ouverture habituels (à partir du 27 septembre) ; - Communication d'une adresse postale pour la DREAL (16 rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3) et d'une adresse e-mail (rochederame@nicaya.com) pour recueillir les contributions des participants ; - Organisation de deux ateliers de travail ouverts à tous à la Roche-de-Rame, le 26 septembre et le 07 novembre à 18h. Les modalités détaillées de la concertation sont disponibles sur le site internet du projet : https://traverseeroche-de-rame.com/ Cet arrêté est publié et consultable à la préfecture des Hautes-Alpes (28 Rue Saint-Arey, 05011 Gap). Au terme de cette concertation, un bilan sera réalisé et publié.	COMMUNE DE LAYE
	Prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
	Par arrêté du 10/09/2024, le maire a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Laye. Cette modification porte sur les zones suivantes : - Créer un STECAL (secteur de table et de capacité d'accueil limitée en zone A, au village de Laire (parcelle 2146, afin de permettre le développement des activités de la zone du Col Blanc) - Créer un STECAL (secteur de table et de capacité d'accueil limitée en zone A, à proximité du hameau de Bédou, parcelle 2024, afin de permettre un projet d'implantation d'une activité économique liée à l'agriculture (conservation de produits alimentaires). Les modalités de concertation suivantes ont été définies : - Mise à disposition d'un registre de concertation physique, de la présentation de la modification, jusqu'à début du conseil public. - Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Laye pendant un mois à compter du 10/09/2024.

Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphina.marchespublics-eurolegales.com

4.1.2 Affichage



Une affiche annonçant les dates de tenue de la concertation ainsi que les modalités de participation a été exposée à partir du 10 septembre 2024 et durant toute la durée de la concertation en mairie et sur les panneaux d'affichage municipaux de la Roche-de-Rame :

- 5 chemin de la mairie ;
- 132 chemin des Gorges ;
- Place de Géro ;
- Carrefour de l'Ascension ;
- 3 place du lac.

4.1.3 Réseaux sociaux

Le 03 septembre 2024, la DREAL a créé une page Facebook dédiée au projet, nommée « Requalification de la Traversée de la Roche de Rame », afin d'informer le public de la tenue de la concertation et de partager les principales informations relatives au projet pendant et après la concertation.



Une première publication a été réalisée le 10 septembre 2024.

Elle a été vue par 425 personnes et relayée par la Mairie de la Roche-de-Rame ainsi que l'association *Chez Les Croquignards*.



Une deuxième publication a été réalisée le 16 septembre 2024, relative à la tenue du premier atelier de travail.

Au total, 5 publications ont été réalisées, totalisant 1 835 vues, 3 réactions et 19 partages.



Publications Facebook sur la page Requalification de la Roche-de-Rame (source : DREAL)

4.2 Dispositif d'information du public

4.2.1 Site internet



Page d'accueil
du site internet
dédié au projet
créé par la
DREAL

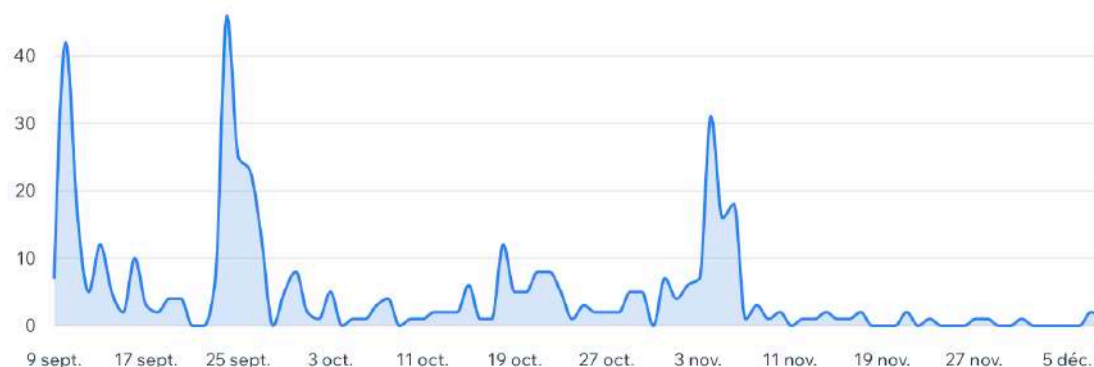
Le 09 septembre 2024, la DREAL a mis en ligne un site internet dédié au projet qui permet d'accéder :

- Page *Accueil* : dernières actualités du projet ;
- Page *Le Projet* : présentation de la consistance du projet de requalification (contexte, historique, aménagements) et dossier de concertation téléchargeable ;
- Page *La concertation réglementaire* : rappel des décisions prises lors de la réunion publique du 11 juillet et présentation des modalités d'information et de participation à la concertation.

Le site a été mis à jour tout au long de la concertation et été visité 449 fois (dont 274 visiteurs uniques) avec des pics aux dates-clés de la concertation :

- 42 visiteurs le 10 septembre, au début de la publicité de la concertation ;
- 46 visiteurs le 24 septembre, au démarrage de la concertation ;
- 31 visiteurs le 05 novembre, avant l'atelier n°2 du 07 novembre.

Sessions au fil du temps



[Voir le rapport complet](#)

Nombre de connexions au site internet du projet entre le 09 novembre et le 09 décembre

L'origine des visiteurs du site internet se répartit comme suit :

- Accès direct : 43% ;
- Depuis les publications Facebook de la page du projet : 41% ;
- Recherches via moteur de recherche (5%) ;
- Autres (11%).

4.2.2 Dossier support de concertation

La DREAL a réalisé un dossier support de la concertation détaillant le projet de requalification et ses options.

Ce dossier a été mis en ligne sur le site internet le 24 septembre 2024. Une centaine d'exemplaires papier ont ensuite été mis à disposition à la mairie de la Roche-de-Rame, aux horaires d'ouverture habituels, à partir du 27 septembre. Au total, une cinquantaine de dossiers sous format papier a été distribuée.

4.3 Dispositif de recueil des expressions du public

Afin de permettre la participation du public, différentes modalités de recueil des avis du public ont été mises en place :

- Registre papier ;
- Adresses électronique et postale ;
- Permanences du maître d'ouvrage ;
- Ateliers de concertation.

4.3.1 Registre papier

Un registre papier a été mis à disposition du public à partir du 24 septembre 2024 en mairie de la Roche-de-Rame. Ce registre a été accessible aux jours et heures habituelles d'ouverture.

4.3.2 Adresses électronique et postale

Le public a également pu s'exprimer directement par :

- Courrier adressé à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'adresse postale suivante : *16 rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3* ;
- Courriel à l'adresse électronique suivante : rochederame@nicaya.com.

4.3.3 Permanences avec le Maître d'Ouvrage

La DREAL a ouvert 16 créneaux de permanences individuelles avec le maître d'Ouvrage et son bureau d'études :

- 8 créneaux en présentiel à la mairie de la Roche-de-Rame, le 03 octobre ;
- 8 créneaux en visioconférence, les 02 & 04 octobre.

4.3.4 Ateliers de concertation

La DREAL a organisé deux ateliers de travail ouverts au public à la salle polyvalente de la Roche-de-Rame les 26 septembre 2024 et 07 novembre 2024 à 18h.

4.4 Retombées médiatiques

2 publications relatives à la concertation publique réglementaire ont été relevées :

- 29 octobre 2024 : Le Dauphiné Libéré, « Traversée de La Roche-de-Rame : « Pour la Région, c'est un dossier très important » : [Lien de l'article en ligne](#)
- 30 octobre 2024 : Le Dauphiné Libéré, « L'idée de déviation écartée, cap sur le projet de traversée » (voir ci-dessous)

L'idée de déviation écartée, cap sur le projet de traversée

Même si le projet de déviation de la route de la Roche-de-Rame est toujours d'actualité, la Région a décidé de ne pas le financer. C'est un dossier très important pour la Région, c'est un dossier très important pour la Région, c'est un dossier très important pour la Région...

Une requalification estimée à 17 millions d'euros

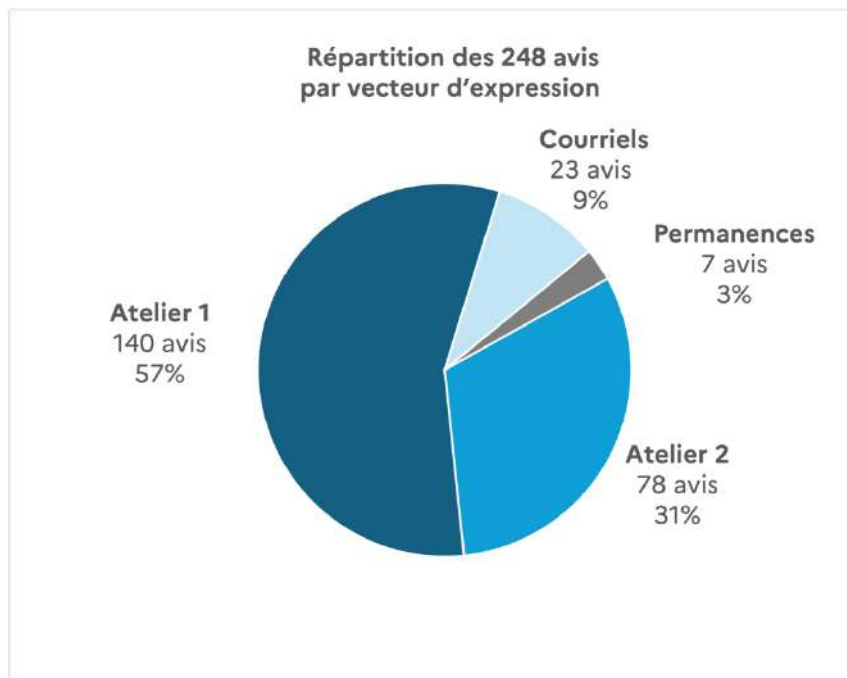
Le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame est estimé à 17 millions d'euros. C'est un dossier très important pour la Région, c'est un dossier très important pour la Région, c'est un dossier très important pour la Région...

Il s'agit d'articles décrivant l'état d'avancement du projet et de la concertation.

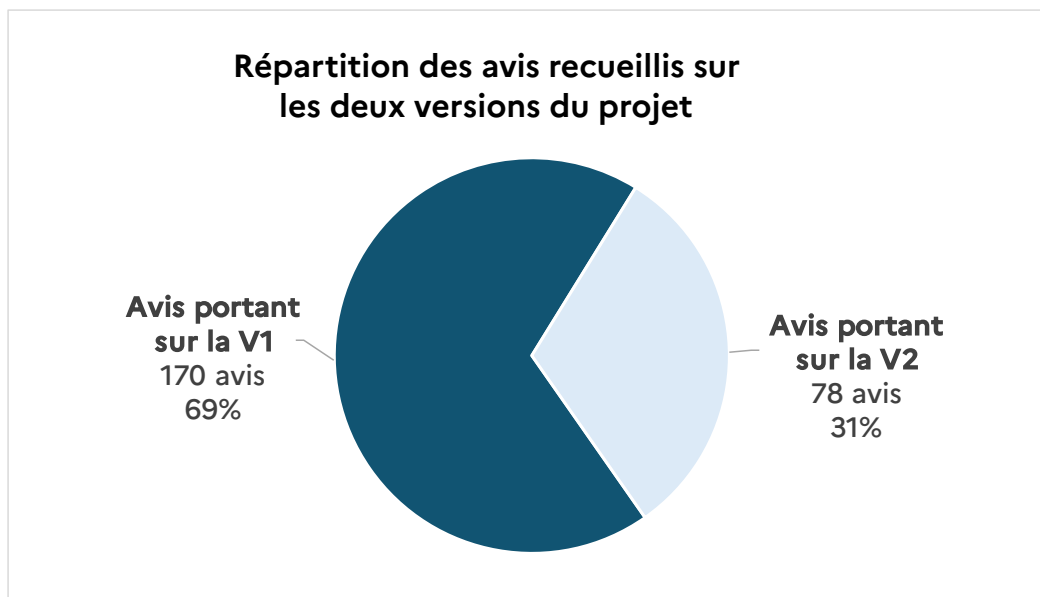
Ils proposent également des avis d'acteurs du projet : Mairie, Région, habitants du village.

5 Analyse quantitative de la concertation

Du 24 septembre au 7 novembre 2024, **248 avis** ont été recueillis via les différents supports d'expression mis à disposition :



La grande majorité des avis (88%) a été exprimée durant les ateliers de travail. Les participants à la concertation ont privilégié les outils dématérialisés : aucun avis récolté ni par voie postale ni dans le registre papier disponible en mairie.



La part moins importante d'avis exprimés sur le projet V2 s'explique par le fait que cette version du projet a été uniquement proposée à l'avis des participants à l'atelier n°2 du 07 novembre.

6 Analyse qualitative de la concertation

L'analyse qualitative ci-après propose une **synthèse des points de vue exprimés, des attentes et problèmes soulevés par les participants** dans le cadre de la concertation publique réglementaire du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame.

Sur les 248 avis recueillis, **98% expriment des points forts du projet, proposent des ajustements et pistes d'amélioration** sur les thèmes suivants :

- Apaisement et maîtrise des vitesses de circulation sur la RN ;
- Sécurité des usages piétons / vélos ;
- Continuité des itinéraires modes doux ;
- Tracé de la RN94 ;
- Impacts sur les bâtis et impacts environnementaux.

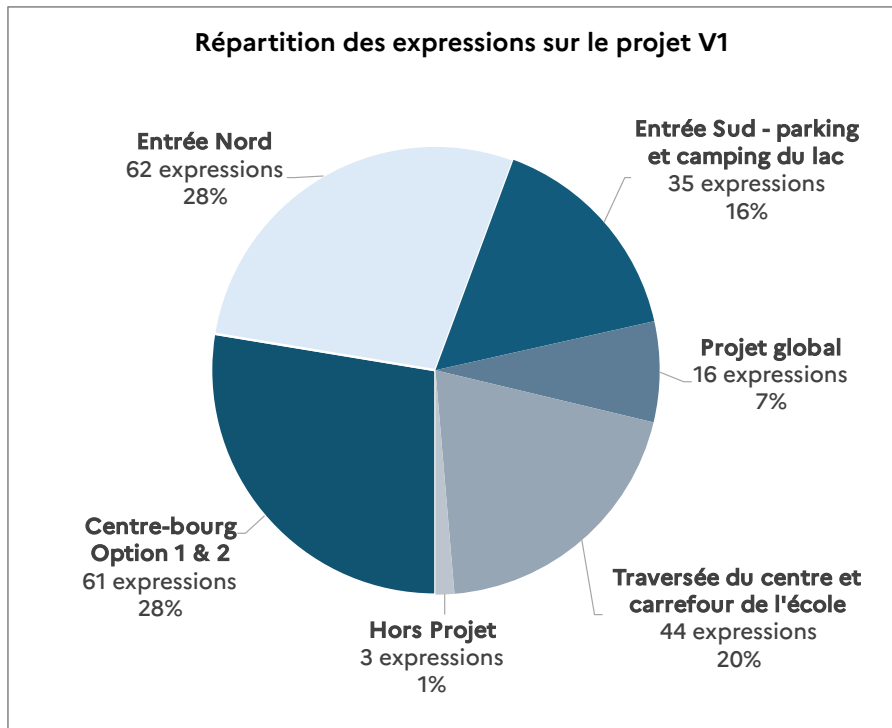
Moins de 2% des expressions sont formellement opposées au projet de requalification pour les raisons suivantes : préférence pour une déviation de la RN 94 au droit du village ; impact du projet de requalification sur les bâtis (habités ou non, entreprises) ; désaccord avec la création de zones à aménager (notamment parkings) dans la traversée du village.

L'analyse des avis exprimés durant la concertation est réalisée selon les différents secteurs d'aménagement du projet :

- Entrée Sud – Parking & Camping du lac ;
- Centre-bourg avec ses options de passage :
 - Option n°1 : Ouverture sur le parc du château ;
 - Option n°2 : Place du rocher d'escalade étendue ;
- Traversée du centre-bourg et secteur de l'école ;
- Entrée Nord – Carrefours de La Ruine et de l'Ascension.

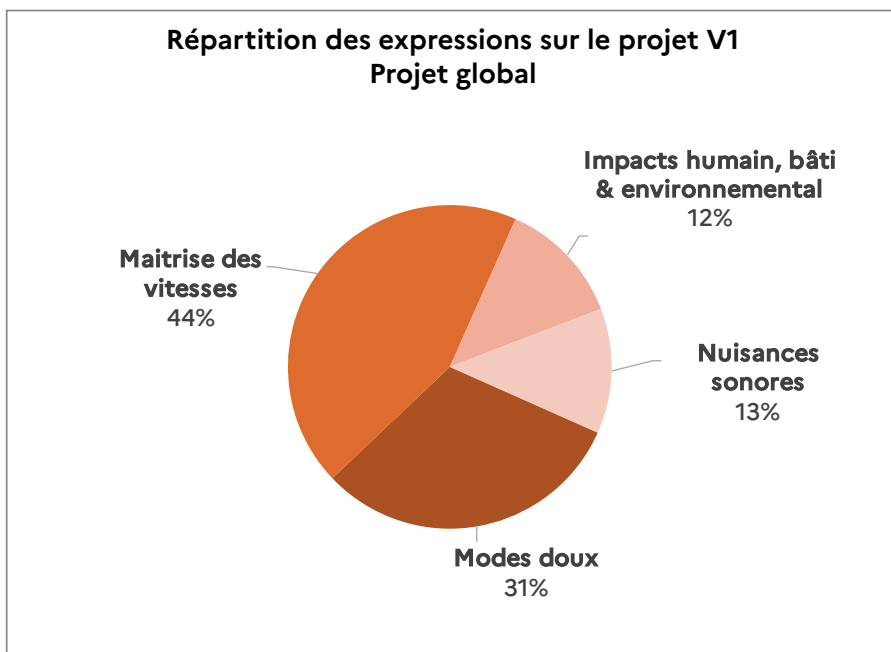
Dans le cadre de cette analyse, nous avons considéré qu'un avis pouvait aborder plusieurs thèmes : chaque thème est ainsi considéré comme une expression.

6.1 Analyse des expressions portant sur le projet V1 par secteur



6.1.1 Projet global

16 expressions portent sur le projet global, c'est-à-dire sans désigner explicitement un secteur de projet :



44% des expressions sur le projet global concernent la **maîtrise des vitesses et la sécurité**.

Plusieurs expressions partagent leur appréciation des ambitions du projet en matière de contrôle de vitesse et de sécurisation des circulations.

Plusieurs expressions font part de doutes sur l'efficacité des aménagements envisagés par la DREAL pour réduire les vitesses sur la RN 94 (chicanes, îlots, ...). et proposent des aménagements complémentaires visant à garantir le ralentissement des véhicules : feu récompense, ralentisseur, ...

Une expression considère que le tracé de la RN 94 est, dans son ensemble, trop sinueux par rapport à la situation actuelle.

Une expression propose de mettre en œuvre les nouvelles limitations de vitesse proposées par la DREAL en amont du projet, avant la réalisation des premiers travaux.

31% des expressions sur le projet global concernent les **modes doux**.

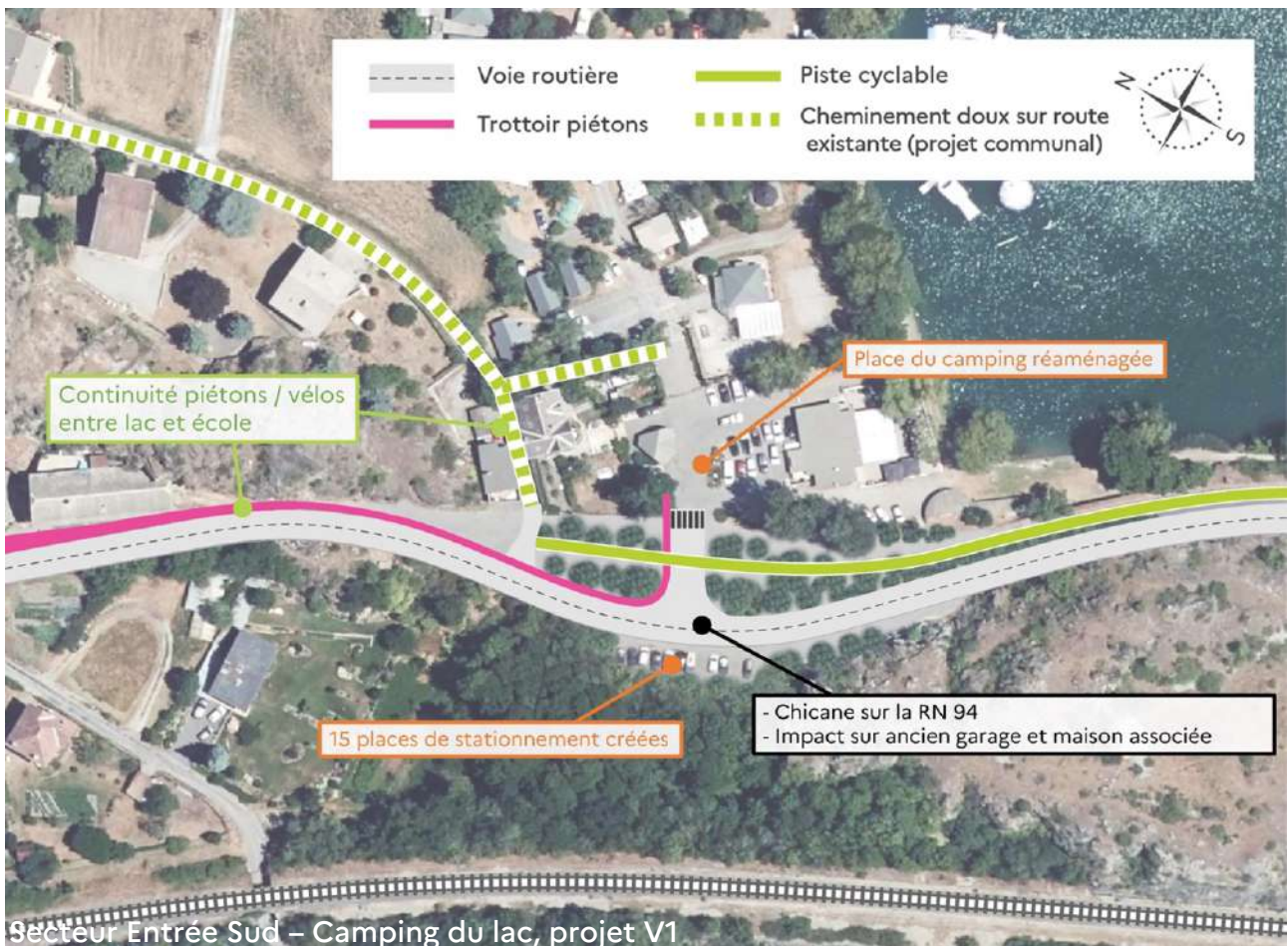
La continuité des pistes cyclables et trottoirs dans l'ensemble du village est **très majoritairement** appréciée. Quelques expressions proposent des pistes d'amélioration afin de garantir l'accessibilité des poussettes (revêtement adapté).

Une expression met en avant le risque que les pistes cyclables envisagées ne soit pas utilisées par les usagers, qui privilégieraient la circulation sur RN 94.

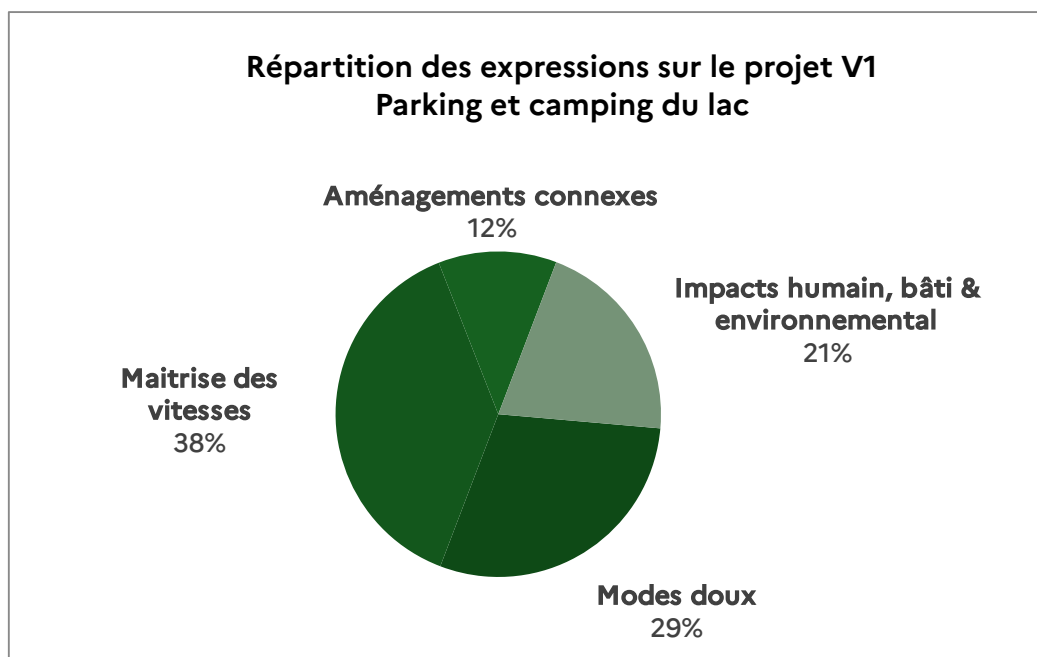
13% des expressions sur le projet global soulignent l'impact positif du projet sur la réduction des **nuisances sonores**.

12% des expressions sur le projet global portent sur **l'impact du projet sur les bâtis** (habités et non-habités) et notamment les modalités d'accompagnement des propriétaires concernés : indemnisation, déménagement, recherche d'un nouveau bien, ...

6.1.2 Secteurs Entrée Sud – Parking et Camping du lac



35 expressions portent sur le secteur Entrée Sud du village.



38% des expressions sur ce secteur de projet concernent la **maîtrise des vitesses et la sécurité**.

La **grande majorité des expressions** sur cette thématique fait part de **doutes sur l'efficacité des aménagements proposés par la DREAL** pour réduire les vitesses et s'assurer du respect des limitations. De même, plusieurs participants considèrent que les **chicanes sont insuffisamment sinueuses** et risquent d'être **peu respectées** sans terre-plein central.

Une **forte majorité des expressions** est favorable au **tourne-à-gauche au niveau du parking du lac** car il garantit plus de sécurité aux automobilistes.

Plusieurs propositions d'ajustement du projet ont été formulées par les participants :

- Chicanes : plusieurs participants ont proposé de **surélever les ilots centraux** des chicanes ainsi que d'**améliorer la visibilité de la chicane du parking** du lac depuis le sud ;
- **Plusieurs participants ont** proposé d'**assurer le respect des limitations de vitesses** via :
 - Un feu tricolore, un radar pédagogique ou un radar sanction au niveau du panneau d'entrée de village ;
 - Un ralentisseur au niveau du chalet du lac.
- **Quelques participants ont** proposé de **renforcer la sécurité pour les piétons** du bord du lac (glissière ou mur de protection) et de **sécuriser le passage piétons** à l'entrée du parking du lac.

29% des expressions sur ce secteur de projet ont concerné les **modes doux** :

- Les participants témoignent d'une **large appréciation de la piste cyclable** le long de la RN 94 (continuité avec le reste du village) : quelques participants proposent des **ajustements de tracé** (jonction avec le centre-bourg et au niveau de l'entrée du parking du lac) ;
- Quelques expressions sollicitent **plus de détails sur le revêtement** et les **aménagement de sécurisation** de la piste prévus ;
- Une expression propose de créer une **traversée piétonne devant le camping**.

21% des expressions sur ce secteur de projet concernent les **impacts bâtis et environnementaux**.

Plusieurs participants ont formulé des contributions **défavorables** à la chicane du parking du lac compte-tenu de son impact sur **l'entreprise CGA** : expropriation onéreuse, bâtiment rénové récemment « avec goût », ...

Quelques participants considèrent également que la chicane du camping du lac aurait un impact négatif sur un bâti habité et un bâtiment à l'abandon (garage).

Enfin, **quelques participants** proposent d'**éviter l'impact sur le Rocher** de la Calla : pour raisons esthétiques (éviter un « talus disgracieux ») ou pour raisons environnementales (espèce protégée et qualité de la roche).

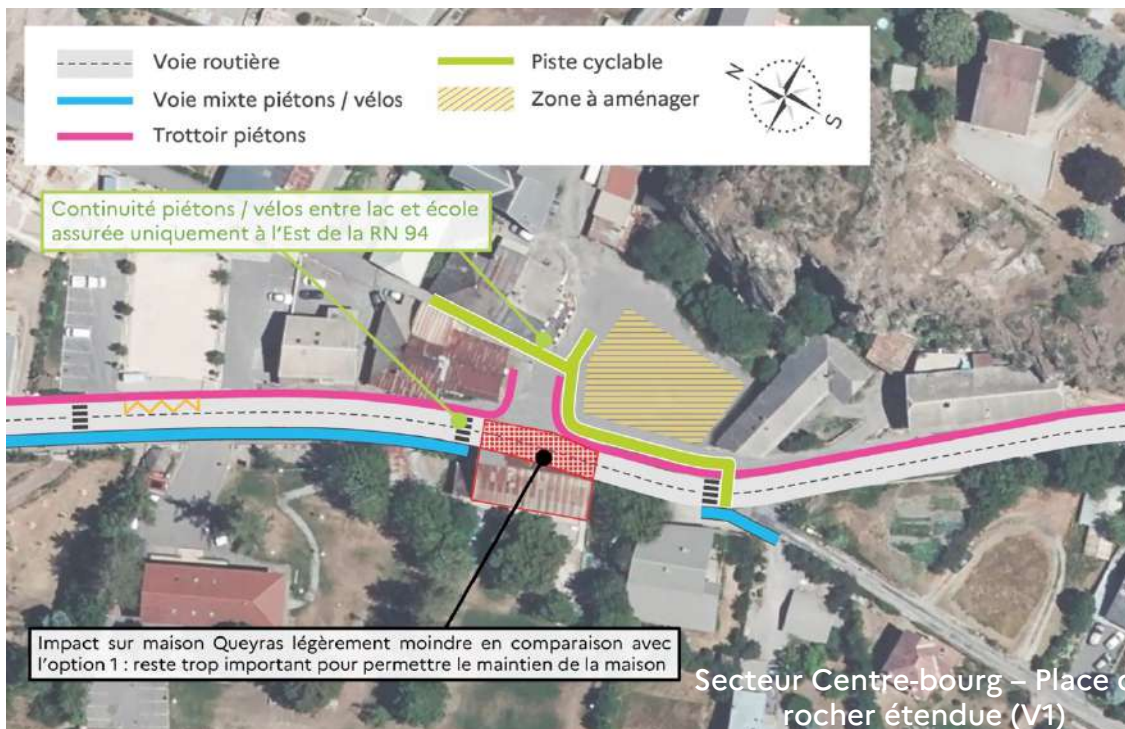
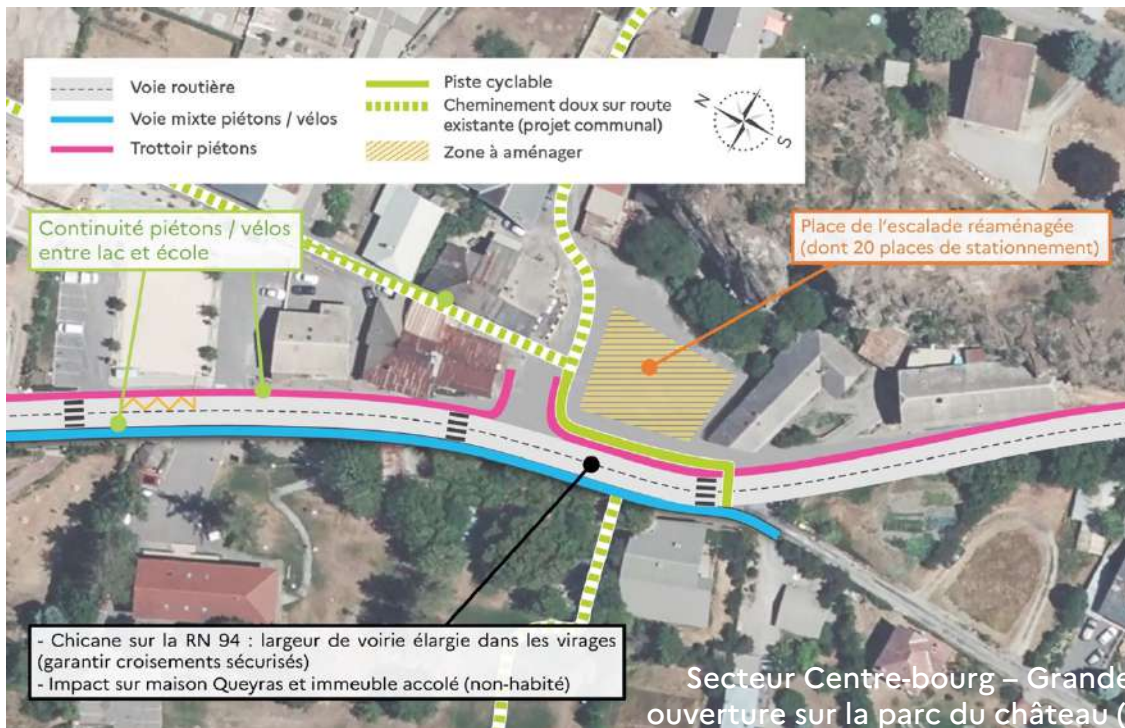
12% des expressions sur ce secteur portent sur les aménagements connexes non-routiers, en particulier les places de stationnement :

- **Une expression** souhaite que la DREAL renforce l'offre de stationnement proposée dans le cadre du projet V1 ;
- **Une expression** propose de ne pas traiter le parking du camping du lac dans le cadre du projet ;
- **Une expression** propose d'aménager **plus de places de stationnement** au droit du camping du lac, notamment à l'emplacement du bâtiment abandonné (garage).

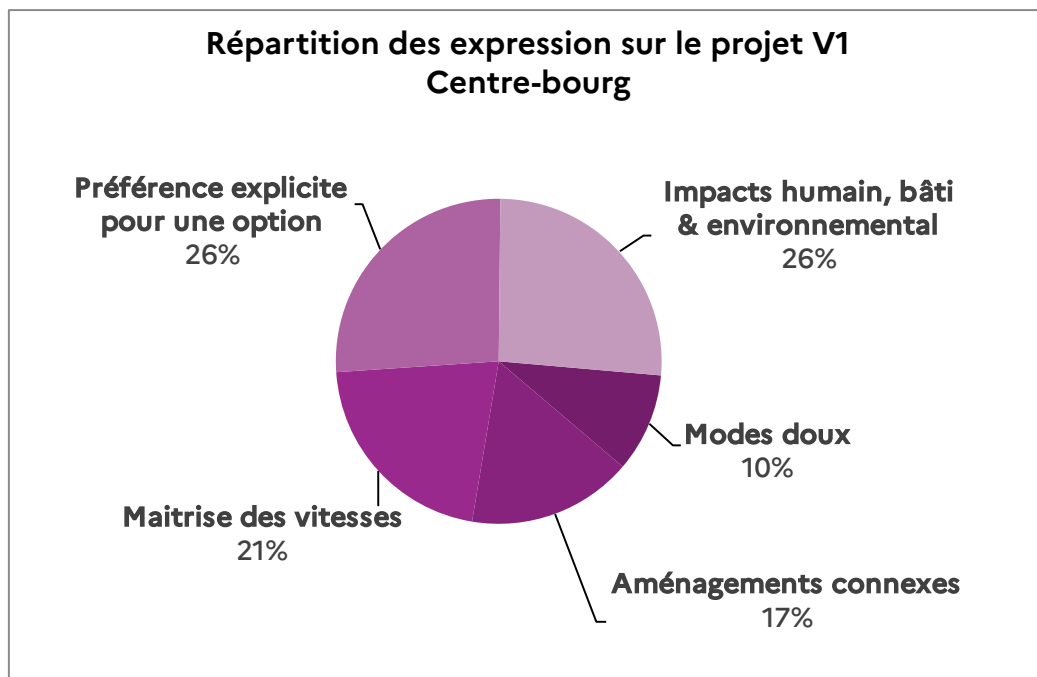
6.1.3 Secteur Centre-bourg

À la suite de la réunion publique du 11 juillet 2024, la DREAL a proposé **deux options de passage** dans ce secteur :

- Option 1 : Grande ouverture sur le parc du château ;
- Option 2 : Place du rocher d'escalade étendue.



Les participants ont formulé **61 expressions** sur ce secteur, réparties sur les thématiques suivantes :



26% des expressions expriment une **préférence explicite pour l'une des deux options** proposées à la concertation.

- **13 expressions** sont **en faveur de l'option 1** pour les raisons suivantes :
 - Mise en valeur des espaces publics (parc du château et rocher d'escalade) ;
 - Élargissement de la voirie et meilleure fluidité de circulation ;
 - Sécurité accrue ;
 - Ouverture du centre du village ;
 - Accessibilité des commerces ;
 - Absence d'impact sur bâti habité (ensemble *Le Central*).
- Parmi ces expressions, **7** expriment une préférence **sans justification**.
- **3 expressions** sont **en faveur de l'option 2**, pour les raisons suivantes :
 - Chicane plus accentuée avec maintien d'un obstacle visuel qui incite à ralentir ;
 - Maison Queyras conservée, avec sa vie associative et sa valeur patrimoniale.

Nota : sauf mention contraire les expressions ci-après sont communes aux deux options proposées à la concertation publique.

26% des expressions concernent les impacts sur les bâtiments :

- Concernant l'option 1, **quelques participants** soulignent que le tracé n'impacte pas un bâti habité ; d'autres regrettent l'impact sur la **maison Queyras** (vie associative) et proposent d'étudier la **relocalisation de l'association Chez les Croquignards** dans le parc du château.
- Concernant l'option 2, **plusieurs expressions** apprécient la proposition de la DREAL d'une deuxième option n'impactant pas la maison Queyras. **Quelques expressions** soulignent la meilleure **mise en valeur du rocher d'escalade**. **Plusieurs expressions** regrettent l'impact sur l'ensemble bâti *Le Central* et l'annexe Fourrat. **Une expression** propose de remettre en valeur la maison Queyras.

21% des expressions formulent des **craintes** que les aménagements proposés ne permettent pas **de faire respecter les limitations** de vitesse avec les **incidences que cela pourrait avoir en matière de nuisances sonores**. Elles proposent notamment des **aménagements supplémentaires** : radar sanction ; ralentisseurs ou îlots séparateurs des voies ; feu piéton ; passage piéton souterrain ; signalisation renforcée.

17% des expressions portent sur les **nouveaux espaces créés** par le projet et à aménager. **Plusieurs expressions** partagent l'importance d'**aménager des espaces de convivialité** sur la future place du rocher d'escalade : table de pique-nique, jeux, ... **Quelques expressions** apprécient positivement « **l'ouverture et la respiration** » vers le parc du château, particulièrement marquée dans l'option 1.

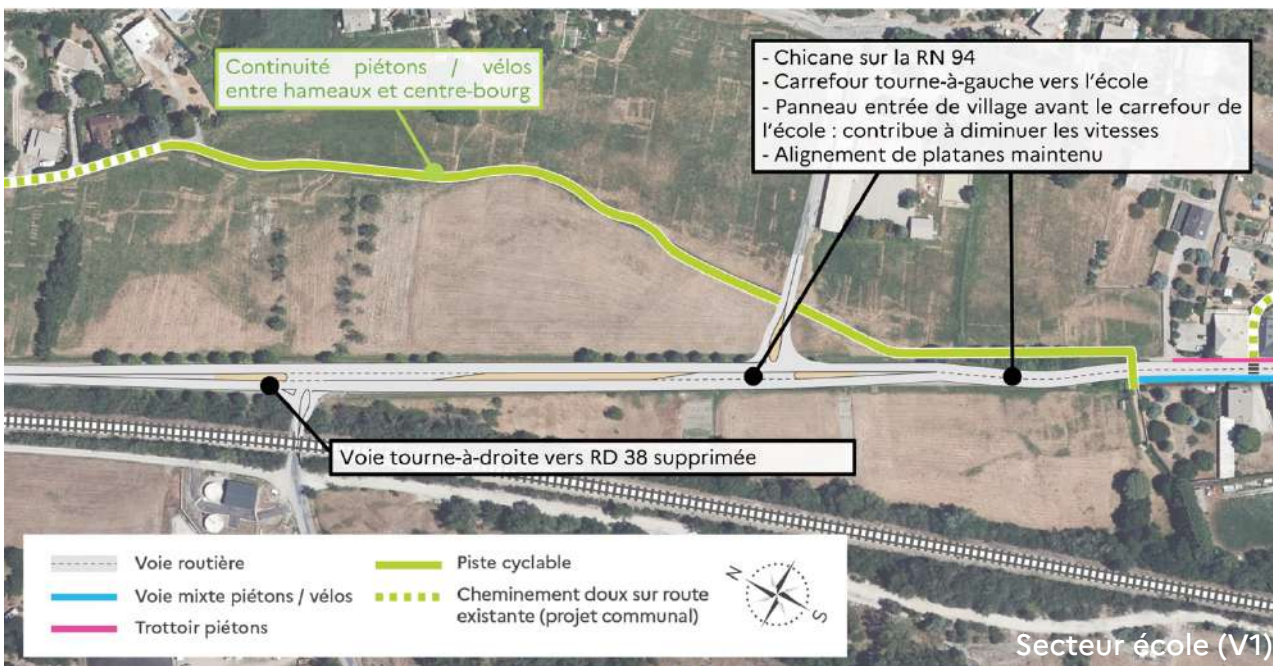
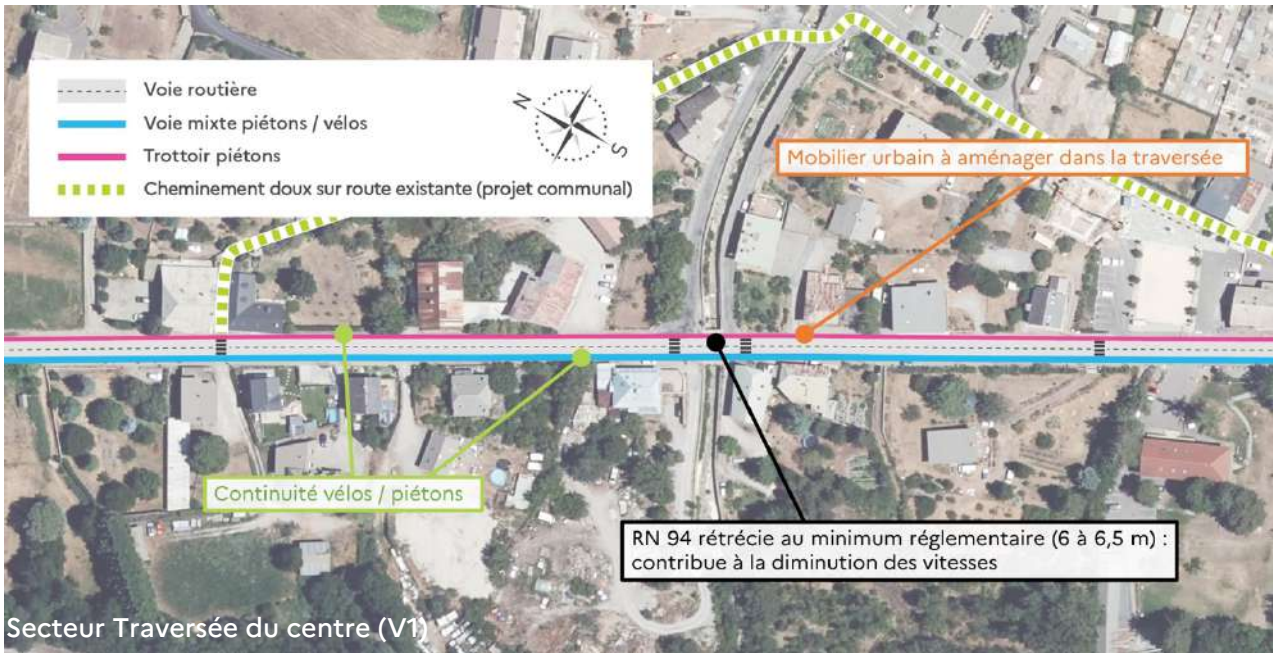
Enfin, les expressions sont **nuancées concernant la création de stationnement**, certaines appréciant les places supplémentaires créées tandis que d'autres n'y voient pas d'intérêt.

10% des expressions portent sur les modes de déplacement doux. La **continuité de l'accès piéton sécurisé** au village, notamment au niveau du parc, est **largement appréciée**.

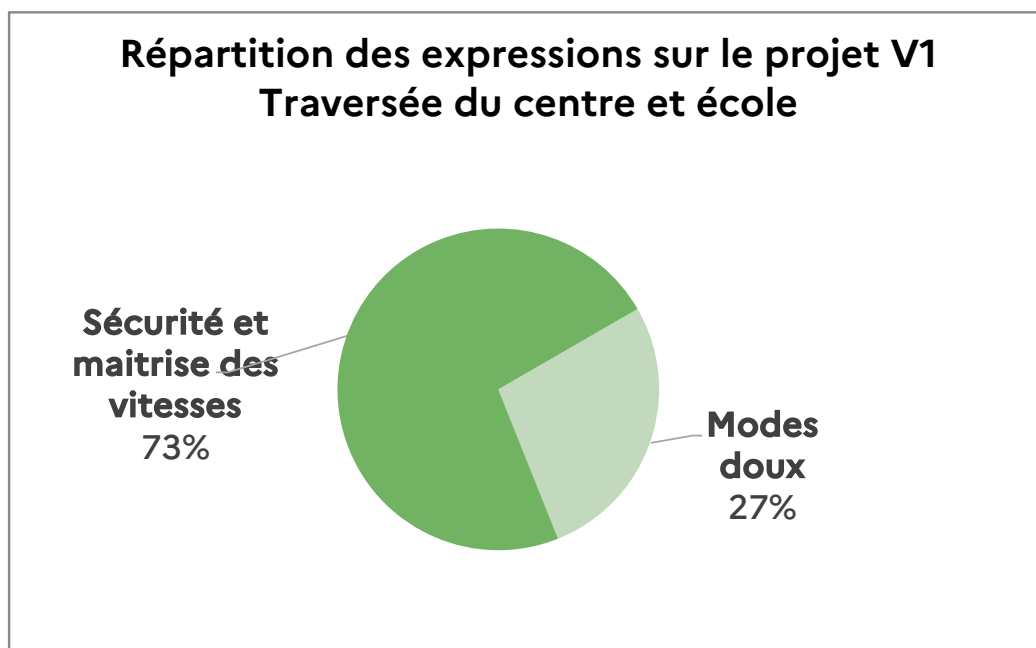
Quelques expressions proposent des **ajustements concernant la traversée piétonne et le tracé de la piste cyclable**.

Une expression propose de **réserver la rue des Queyras aux modes doux**.

6.1.4 Traversée du centre et secteur de l'école



33 expressions portent sur ce secteur :



73% des expressions sur ce secteur de projet concernent le **tracé de la RN 94** et les enjeux de **maîtrise des vitesses / sécurité**.

Une **large majorité** des expressions apprécie la **sécurisation du carrefour vers l'école** proposée par la DREAL.

La **majorité des expressions** fait également part de **doutes sur l'efficacité des aménagements** proposés pour réduire les vitesses et s'assurer du respect des limitations, pour les raisons suivantes :

- RN 94 en ligne droite dans la traversée (identique à l'actuel) ce qui ne permettrait pas de respecter la limitation à 30km/h ;
- Chicane en entrée de village trop peu accentuée ;

Les expressions **divergent** concernant la **suppression de la voie de décélération vers la RD 38** : **plusieurs expressions** y sont favorables (incite les véhicules à ralentir) tandis que d'autres estiment que cette suppression est dangereuse pour la circulation sur la RN 94.

Les participants ayant contribué sur ce secteur proposent les **ajustements** suivants par rapport au projet proposé à la concertation par la DREAL :

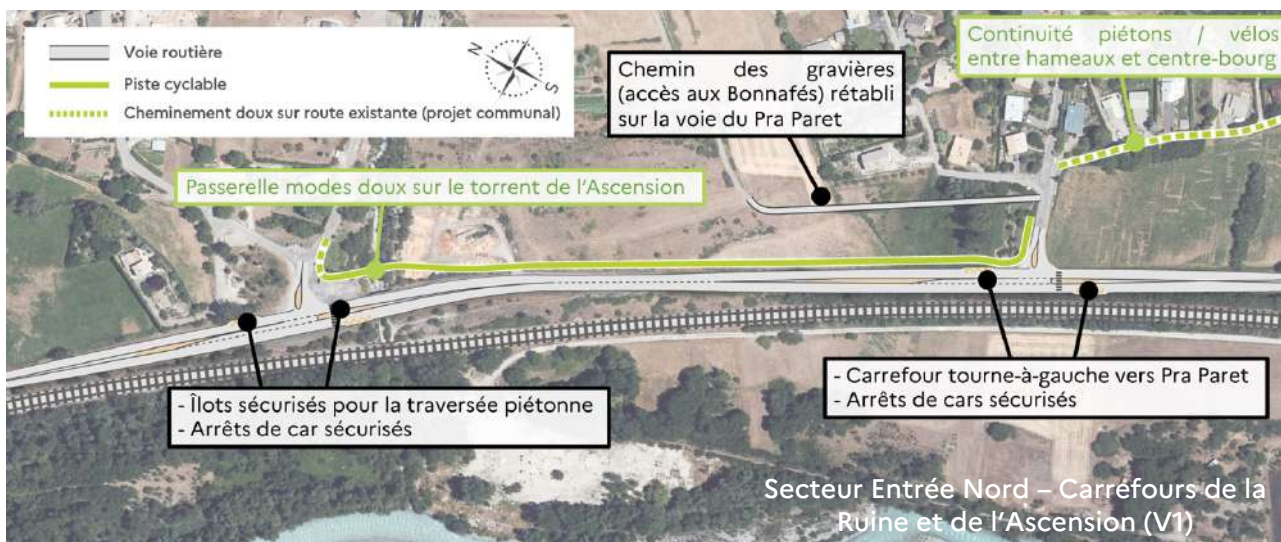
- Pour **contribuer efficacement à la réduction des vitesses** : terre-plein central, double bande blanche séparant les voies, feu récompense, radar sanction en entrée de village, accentuation de la chicane de l'école (augmenter l'emprise sur les champs) ;
- Pour **sécuriser le carrefour** du torrent de Bouchouse :
 - Conserver un seul passage-piétons au droit du torrent de Bouchouse, en améliorant sa signalisation ;

- **Quelques participants** proposent de créer une voie d'insertion ou un feu pour faciliter l'entrée des usagers locaux sur la RN 94 (particulièrement l'été);
- **Quelques participants** proposent d'améliorer la sécurité du carrefour de l'école par la **création d'un rond-point** (meilleure gestion du trafic).

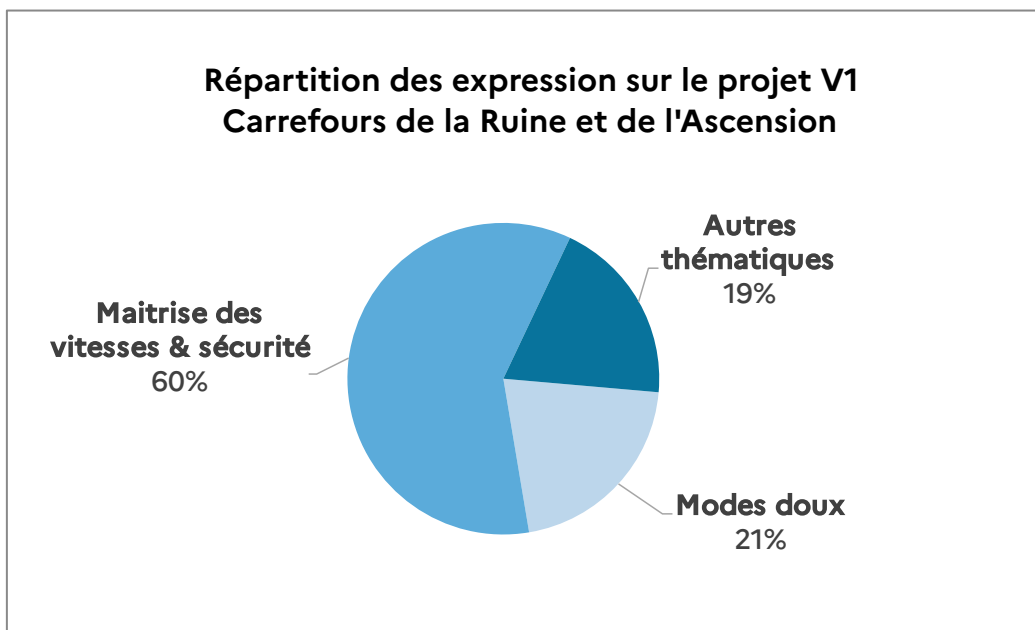
27% des expressions sur ce secteur de projet concernent les **modes de déplacement doux** :

- La **continuité piétons / vélos** dans le village proposée par la DREAL est **très appréciée**. **Quelques participants** proposent des ajustements : porter une attention particulière aux accès privés ; laisser les trottoirs libres de mobilier urbain ;
- **Un participant** craint que l'augmentation des circulations cyclables en bordure de RN 94 **contribue à accroître les accidents**.

6.1.5 Entrée Nord – Carrefours de la Ruine et de l'Ascension



48 expressions portent sur ce secteur, dont :



60% des expressions sur ce secteur de projet portent sur la **maîtrise des vitesses**. Cette section routière est considérée par la majorité des participants comme celle où la vitesse est la plus élevée :

- Les tourne-à-gauche et l'effet chicane qu'ils créent sont **majoritairement appréciés** :
 - Certains participants considèrent cependant qu'ils sont insuffisants ;
 - Certains participants estiment que le tourne-à-gauche du carrefour de la Ruine est dangereux car il n'inciterait pas les véhicules à ralentir en approche du centre-village ;
- Les expressions divergent concernant les **vitesse maximale autorisées** :

- Certains participants proposent d'étendre la limitation à 50 km/h du centre-bourg dans ce secteur ;
- D'autres participants apprécient la limitation à 70 km/h et une partie considère qu'une extension de la zone 50 générerait de la frustration chez les usagers, augmentant les risques de dépassement / excès de vitesse.

De nombreuses propositions d'ajustement du projet sont proposées par les participants à la concertation :

- Une majorité d'expression porte sur l'implantation d'un radar sanction, considéré comme indispensable, au droit du panneau d'entrée de village. Si certains participants proposent plutôt un radar pédagogique, plusieurs le considèrent comme peu efficace ;
- Installer les panneaux de limitation de vitesse sans attendre le début des travaux ;
- Rendre le tracé de la RN 94 plus sinueux : chicane supplémentaire dans le secteur de Géro ;
- La création de terre-plein centraux conséquents et une séparation franche des deux voies de circulation (diminuer la largeur de voie) ;
- Installer un feu tricolore ou feu récompense, notamment pour sécuriser les arrêts de bus.

21% des expressions sur ce secteur portent sur les modes doux :

- La piste cyclable proposée par la DREAL est majoritairement appréciée : connexion du Nord du village ;
- Quelques expressions recommandent de sécuriser la jonction entre le chemin des Bonnafés, le chemin des Gravières et la RN 94 ;
- Des participants recommandent de réserver l'accès de la piste cyclable aux seuls vélos, par une signalétique renforcée ;
- Un participant propose au maître d'ouvrage de réaliser des passages piétons hors-agglomération.

19% des expressions sur ce secteur portent des thématiques diverses :

- Les nuisances sonores considérées comme importantes dans ce secteur : plusieurs participants proposent un revêtement anti-bruit ;
- La sécurité piétonne, jugée insuffisante au niveau des arrêts de bus : quelques participants proposent d'installer des éclairages au sol, un feu piéton ou une passerelle ;
- Des propositions pour rétablir le chemin des Gravières avec moins d'impact sur les parcelles agricoles ;

- Des demandes de prises en compte des **habitudes de circulation des bus** dans la conception des carrefours : notamment permettre un demi-tour au niveau du carrefour de la Ruine.

6.1.6 Propositions hors périmètre du projet

3 expressions portent sur des **propositions en-dehors du périmètre** du projet de requalification proposé à la concertation :

- Installation d'un radar sanction au passage à niveau de la zone du Planet ;
- Poursuite de la piste cyclable jusqu'au hameau de Pra Reboul ;
- Prolongation de la piste cyclable sur la RD 38, vers l'Argentière.

6.2 Enseignements de la concertation sur le projet V1

6.2.1 Principaux enseignements relatifs au projet V1

Entre les deux ateliers de concertation, la DREAL a **analysé les contributions** des participants dans le but de **proposer une nouvelle version** du projet (V2) de requalification **lors de l'atelier n°2** du 07 novembre 2024.

Cette analyse en cours de concertation a permis au maître d'ouvrage de tirer les **enseignements suivants** sur le projet V1 :

- Principe et économie générale du projet de requalification dans l'ensemble acceptés par les participants : contributions actives et constructives sur l'ensemble des secteurs d'aménagement ;
- Continuité des modes doux sur tout le périmètre du projet très appréciée ;
- Nombreuses propositions concernant les modes doux (notamment leur tracé) et l'aménagement des espaces libérés par le projet : créer un centre-village convivial ;
- Mesures de sécurité renforcées attendues pour les véhicules comme pour les piétons / cyclistes ;
- Inquiétude sur le respect des limitations de vitesses : demandes de mesures supplémentaires pour garantir ce respect ;
- Impact sur les bâtis (habité ou non) regretté ;
- Perception d'effets insuffisants du projet sur les nuisances sonores : attentes de clarifications et mesures complémentaires.

6.2.2 Ajustements apportés au projet V1 pour aboutir à une V2 du projet

En s'appuyant sur les contributions des participants formulées sur le projet V1, la DREAL a formulé une nouvelle version du projet de requalification pendant la période de concertation et notamment étudié de **nouvelles options dans plusieurs secteurs** d'aménagement.

La V2 du projet V2 proposée ainsi aux participants dans la 2^{ème} partie de la concertation comportait les évolutions suivantes :

- **Secteurs Entrée Sud - Parking et Camping du lac :**
 - Parking du lac : pas de changement par rapport au projet V1
 - Camping du lac :
 - Compléments sur l'option 1 (présentée dans le projet V1) : tourne-à-gauche et terre-plein central surélevés ;
 - 3 nouvelles options proposées sans impact sur le bâti habité :
 - Option 2 : chicane moins prononcée, maintien du tourne-à-gauche et continuité douce via le parking du camping ;
 - Option 3 : chicane moins prononcée, maintien du tourne-à-gauche et continuité douce le long de la RN94 avec impact sur un jardin d'habitation ;
 - Option 4 : chicane peu prononcée, pas de tourne à gauche, continuité douce le long de la RN94 ;
- **Secteur Centre-bourg :** 2 options conservées avec les ajustements suivants (communs aux deux options) :
 - Interverision voie mixte / trottoir piétons ;
 - Reprise des emplacements des traversées piétonnes : décalés pour donner plus de visibilité et de sécurité ;
- **Secteur Traversée du centre :** option proposée dans le projet V1 conservée avec les ajustements suivants :
 - Interverision voie mixte / trottoir piétons ;
 - Reprise des traversées piétonnes au droit du carrefour du torrent de Bouchouse ;
- **Secteur École :** 1 option supplémentaire proposant un tracé alternatif de la piste cyclable (le long de la RN 94) ;
- **Secteur des Carrefours de la Ruine et de l'Ascension :** trois options supplémentaires proposant des tracés alternatifs de rétablissement du chemin des Gravières et de tracé de piste cyclable entre les carrefours.

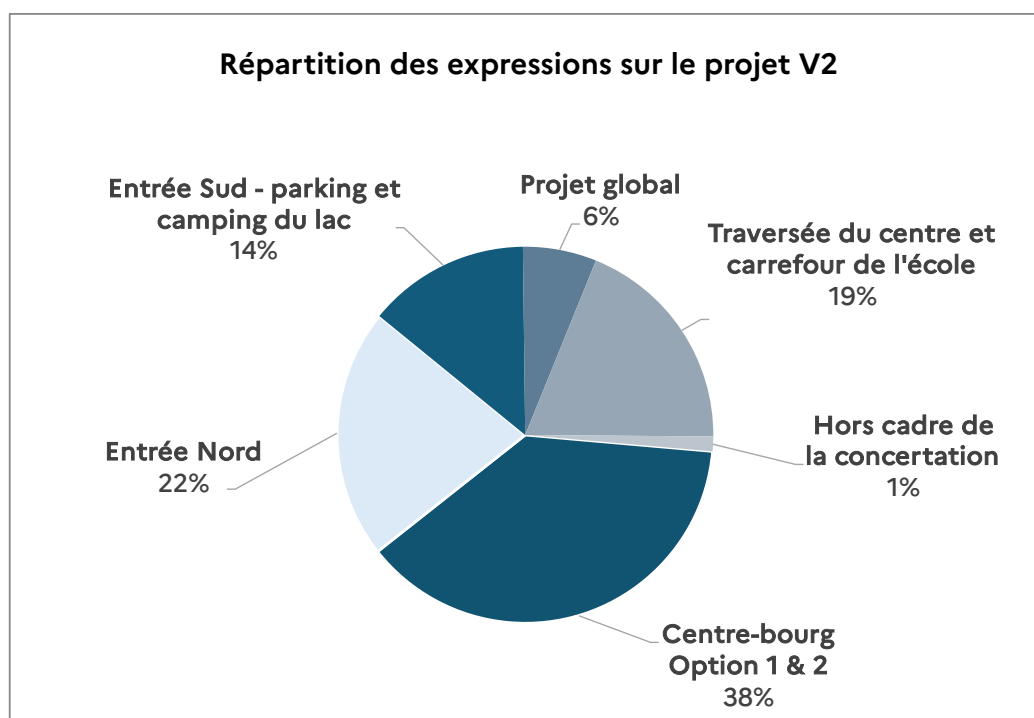
Ce projet V2 a été présenté au public lors de l'atelier du 07 novembre.

Certaines propositions des participants à la concertation ont nécessité la sollicitation par la DREAL de l'avis de la **Direction Interdépartementale des Routes**

Méditerranée (DIRMED) qui a en charge l'exploitation de la RN 94 : radars, feux piéton, passages piétons lumineux, ...

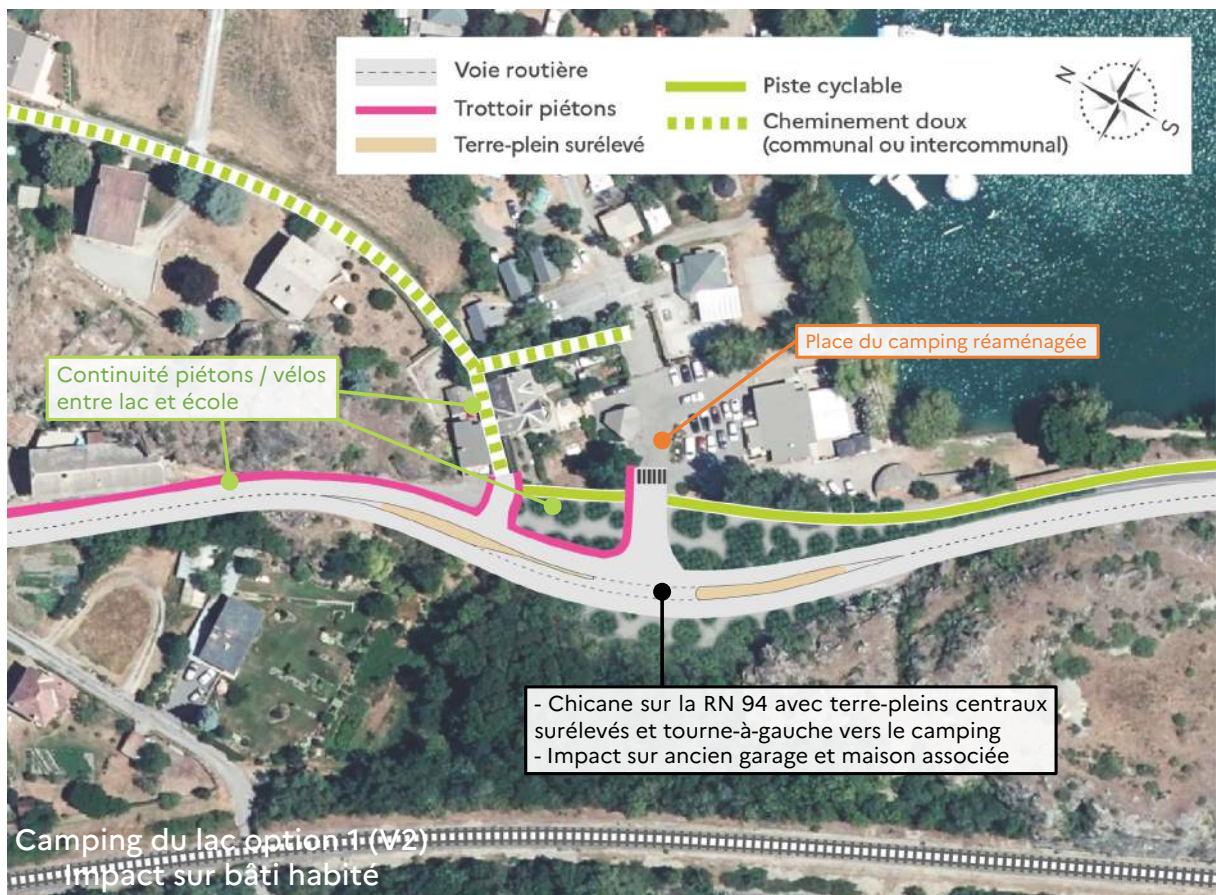
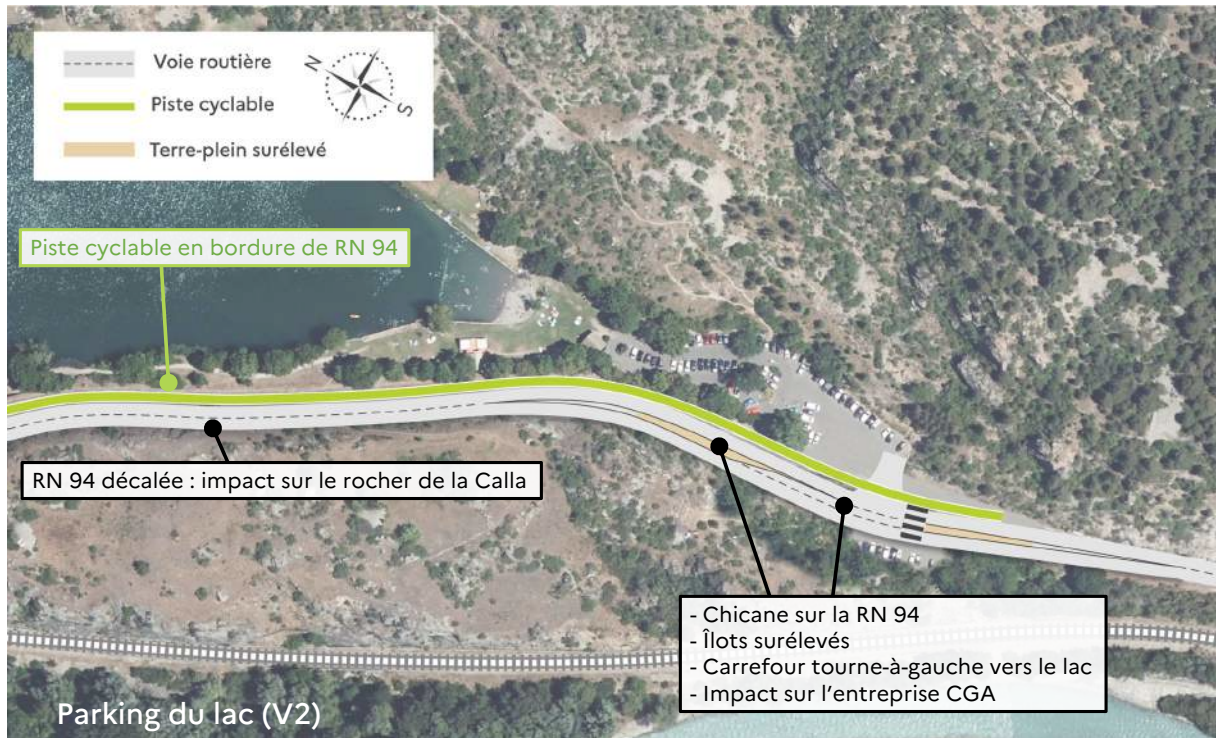
- La DREAL a conduit de **premiers échanges** avec les agents de la DIRMED durant la concertation afin de **vérifier la légalité et la faisabilité** de ces aménagements dans le cadre du projet de requalification.
- Sur la base des retours de la DIRMED, ces propositions d'aménagement, **non-intégrées dans le projet V2**, feront l'objet d'**investigations complémentaires** par la DREAL à la suite de la concertation.

6.3 Expressions portant sur le projet V2

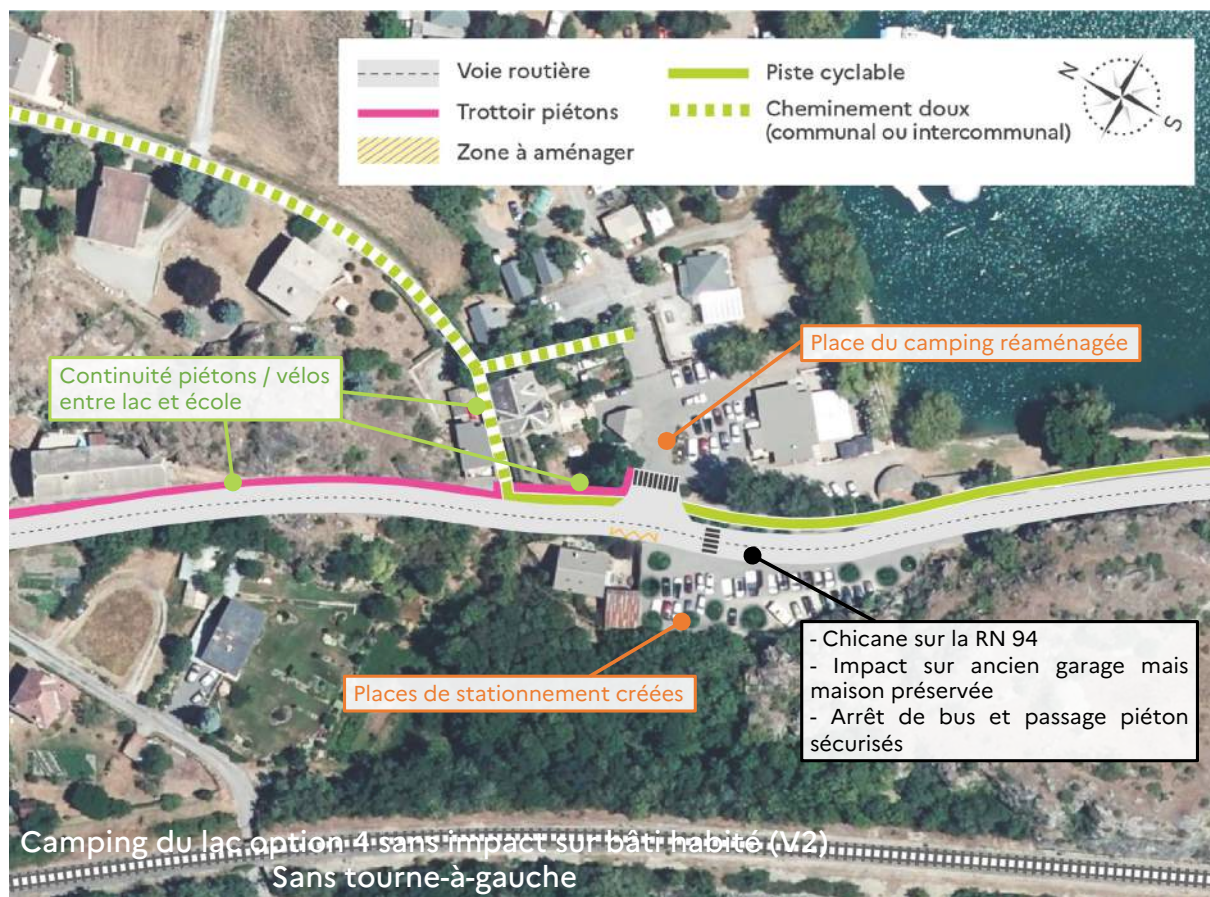


Cette version du projet a été partagée au public lors de l'atelier n°2 : l'ensemble des 78 avis exprimés a donc été récolté à cette occasion.

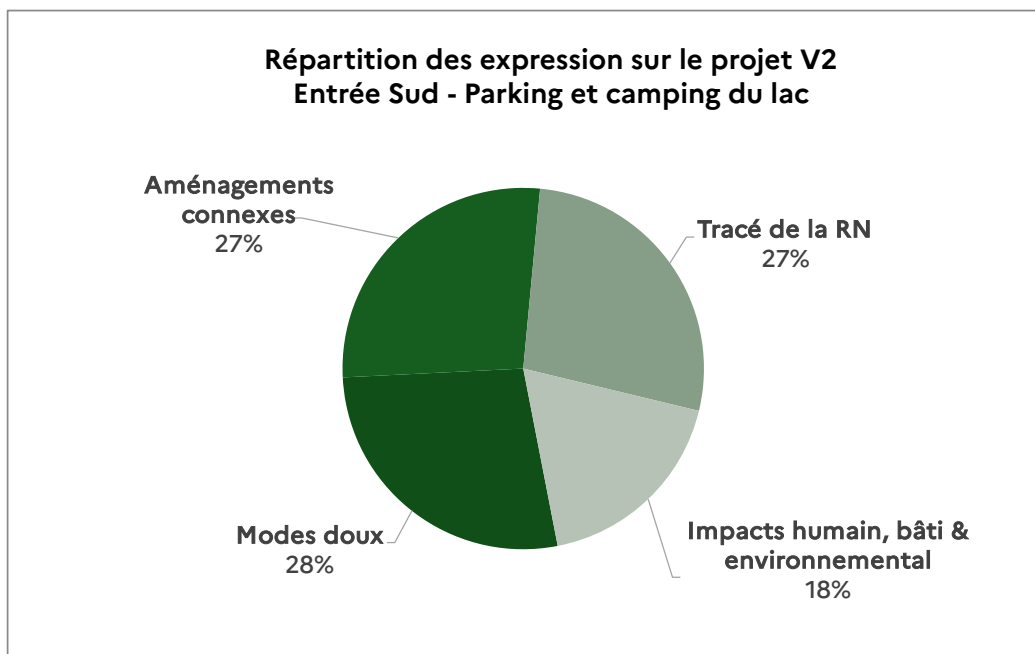
6.3.1 Entrée Sud – Parking et Camping du lac







11 expressions portent sur le secteur Entrée Sud du village :



28% des expressions sur ce secteur de projet portent sur le sujet des modes de déplacement doux.

- Une expression regrette la faible largeur du trottoir reliant le camping du lac et le centre-bourg ;

- Une **expression** propose de repenser le tracé de la piste cyclable au droit de l'entrée du parking du lac ;
- Une **expression** invite à mieux gérer les flux piétons / vélo en entrée et sortie du parking du lac.

27% des expressions sur ce secteur de projet portent sur le **tracé de la RN 94**.

Une **majorité des participants** apprécie **l'éloignement de la route par rapport au lac** (avec impact sur le Rocher de la Calla) car il sécurise le secteur et permet l'amélioration de la qualité de vie en bordure du lac.

Dans le secteur Camping du lac où 4 options de tracé étaient proposées à la concertation, les expressions se répartissent comme suit :

- Une **large majorité exprimer une préférence pour l'option 1** : meilleure réponse aux objectifs de sécurité et maîtrise des vitesses ; terre-plein central surélevé et tourne-à-gauche sécurisé appréciés ; chicane prononcée, ... De rares participants formulent le regret d'impacter un bâti habité ;
- **Quelques expressions** ont porté sur les options 2, 3 & 4 : la **grande majorité** considère que ces options **ne fonctionnent pas et ne répondent pas aux objectifs** du projet.

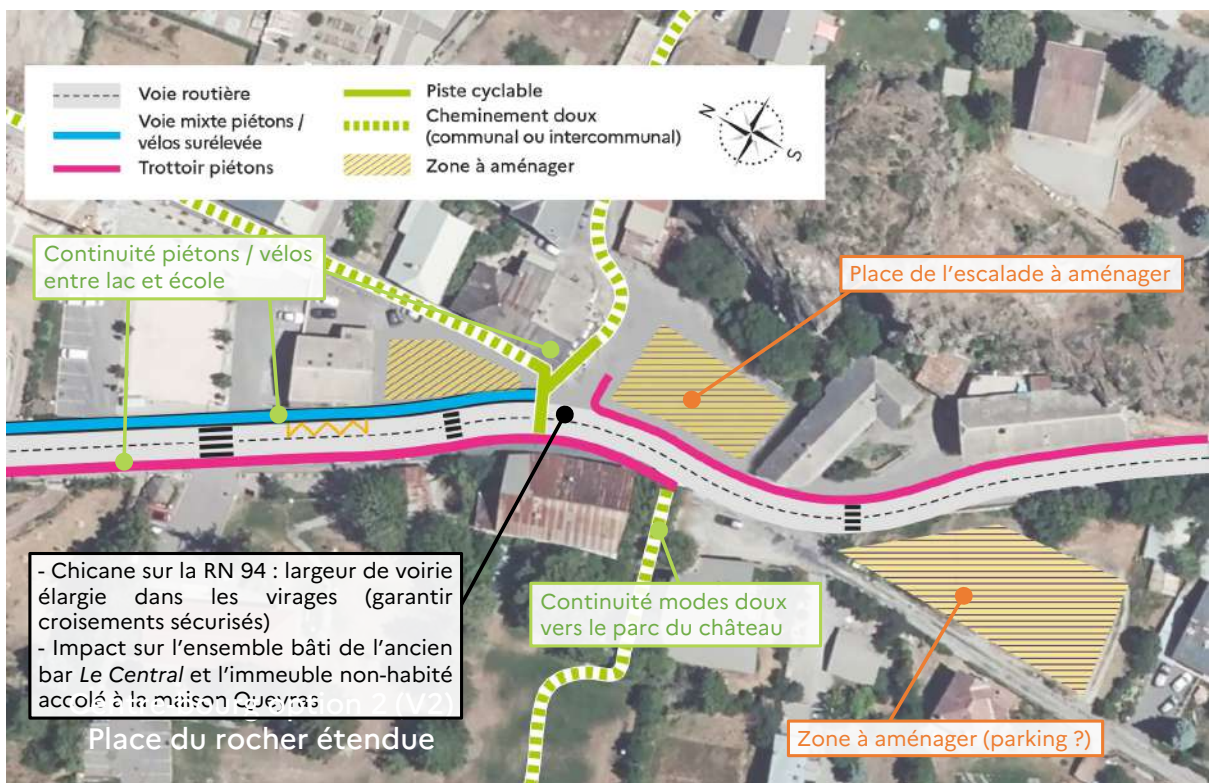
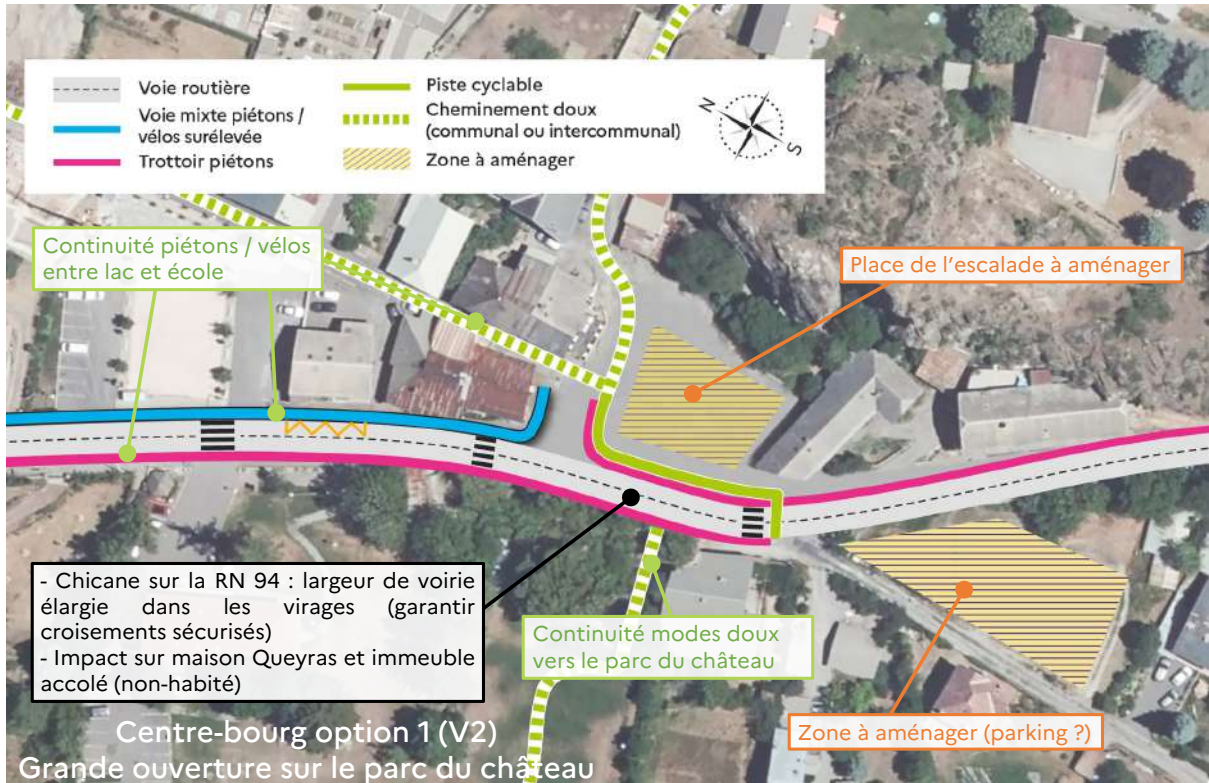
27% des expressions sur ce secteur de projet portent sur les **aménagements connexes non-routiers** et plus particulièrement l'aménagement de places de stationnement à l'ouest de la RN 94, contre le Rocher de la Calla :

- **Plusieurs participants** recommandent d'implanter ces aménagements **entre la RN 94 et le camping** ;
- Un **participant** propose de **renforcer l'offre de stationnement** ;

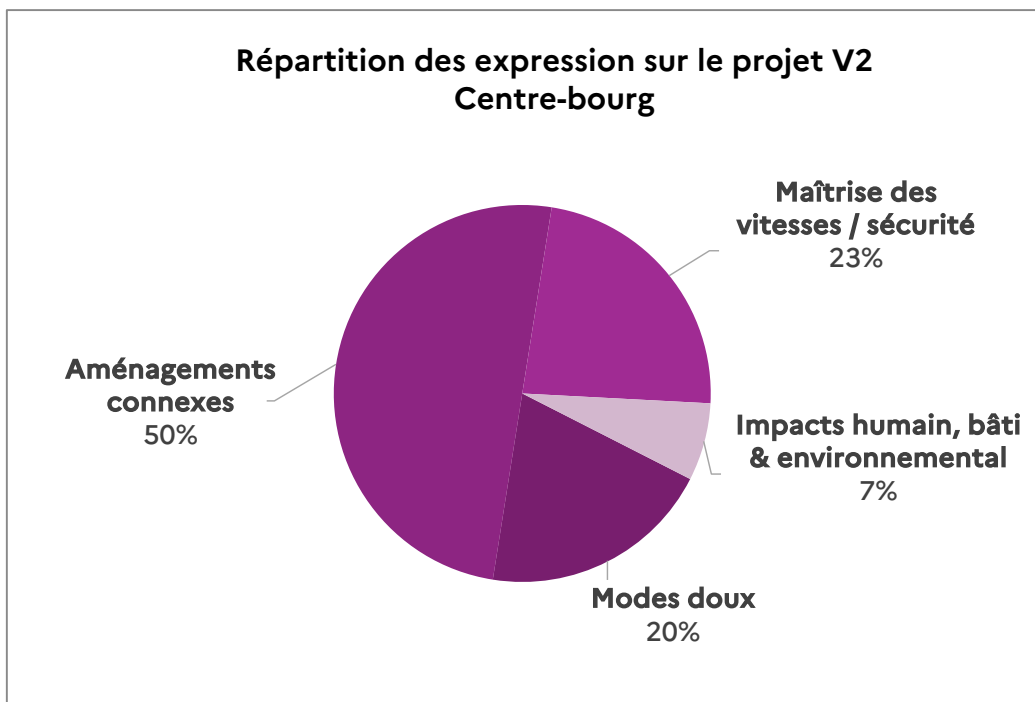
18% des expressions sur ce secteur de projet portent sur les impacts environnementaux et notamment sur le **Rocher de la Calla**.

- **Quelques participants** recommandent de limiter voire d'éviter tout impact (présence d'une espèce protégée) ;
- **Des participants** proposent de repenser l'aménagement cyclable, par exemple via une solution technique en encorbellement pour éviter l'impact sur le rocher ;

6.3.2 Centre-bourg



28 expressions portent sur le secteur centre-bourg :



Nota : sauf mention contraire, les expressions ci-après sont communes aux deux options proposées à la concertation.

Près de **50% des expressions** sur ce secteur concernent les **aménagements connexes non-routiers** et notamment :

- La valorisation permise par la création d'une **place du rocher d'escalade** (pour le restaurant, pour les espaces publics, ...) et l'opportunité de créer un **espace de convivialité végétalisé** sur cette place : tables, bancs, aménagements paysagers, ...
- Les **stationnements** dans la commune : une **majorité d'expressions** porte sur le souhait d'un aménagement de places de stationnement **équilibré avec les aménagements paysagers et espace de convivialité**, en cohérence avec l'offre de stationnement existante dans le village. **Plusieurs expressions** proposent une **concertation avec les habitants dédiée** à la vocation et à l'organisation des aménagements connexes non-routiers sur les emprises libérées par le projet d'aménagement de la RN94 ;

23% des expressions sur ce secteurs portent sur la **sécurité et la maîtrise des vitesses**. Pour les deux options proposées, **quelques expressions** formulent le regret d'**absence d'intégration d'un feu récompense** par rapport à la V1 et recommandent de combiner ce feu récompenser **avec le feu piétons** existant. **Une expression** formule une alerte sur le **manque de sécurité actuel** au croisement du chemin des Queyras et de la RN 94.

Une **majorité d'expressions** formule l'appréciation positive de la **sinuosité marquée de la chicane** de la RN 94 proposée dans l'option 2.

20% des expressions sur ce secteur portent sur les **modes doux** et plus particulièrement sur le cheminement piéton entre le camping et le centre-bourg :

- **Quelques participants** regrettent une **largeur insuffisante** pour ce trottoir, notamment devant l'entreprise Metalp ;
- **Deux expressions** portent sur le cheminement « naturel » considérant qu'il se fera essentiellement par ce trottoir et non par le chemin du Ventoir : elles proposent donc **d'améliorer la signalisation piétonne** afin de favoriser ce second itinéraire.
- **Une expression** propose le **remplacement du trottoir par une voie mixte piétons-vélos** ;

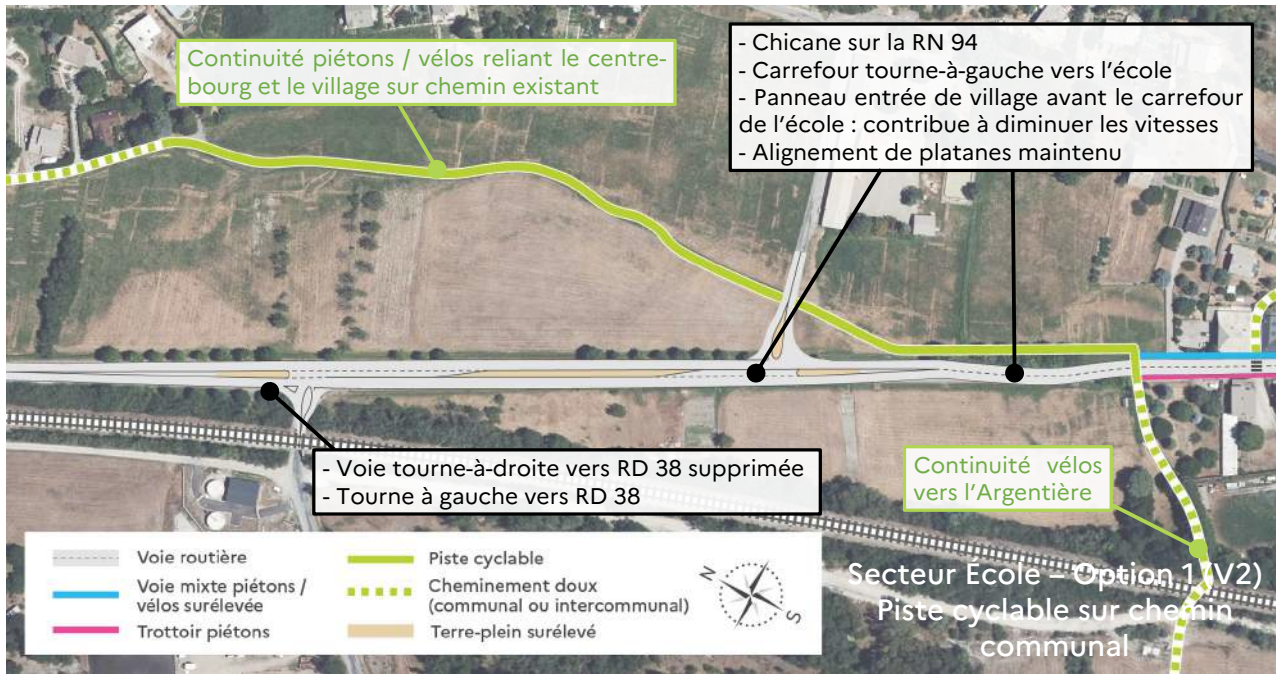
Enfin, **une expression** propose de **supprimer l'escalier de la maison Queyras** donnant sur le trottoir afin de ne pas gêner la circulation piétonne.

7% des expressions sur ce secteurs portent sur des **thématiques diverses**. Ainsi, dans la continuité des contributions formulées sur le projet V1, **plusieurs expressions formulent le regret de l'impact du projet sur le bâti** : pour l'option 1, l'impact sur l'ensemble *Le Central* ; pour l'option 2, les impacts environnementaux d'une destruction de la maison Queyras (présence d'hirondelles).

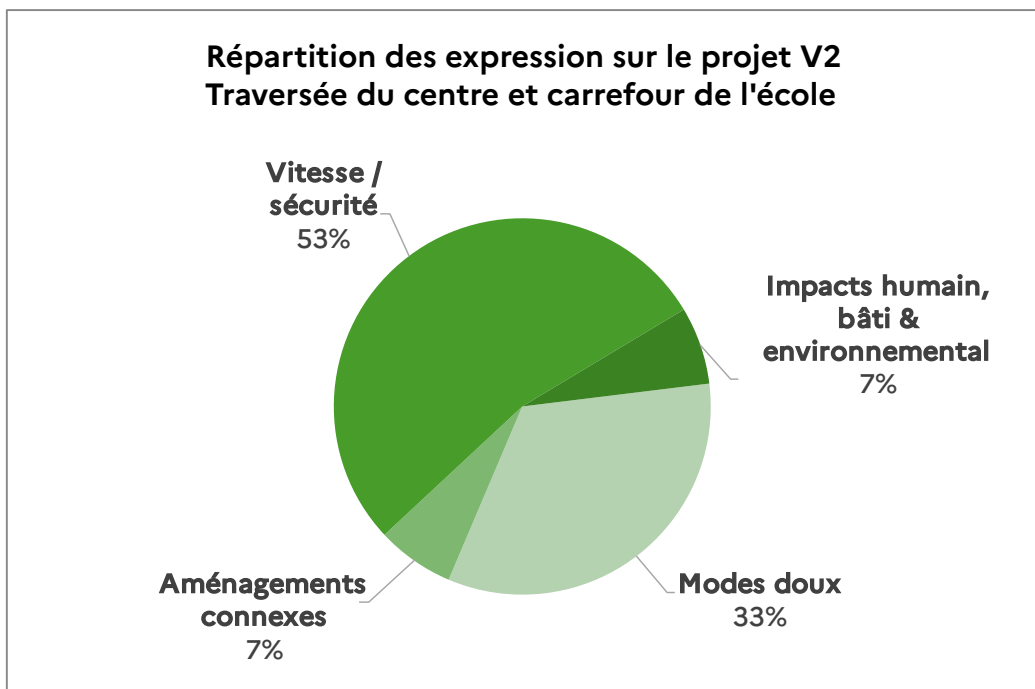
Une expression porte sur l'emplacement de l'arrêt de bus qui est considéré comme **source de nuisances sonores** pour la maison située en bordure.

6.3.3 Traversée du centre et secteur de l'école





15 expressions portent sur ce secteur :



53% des expressions sur ce secteur de projet concernent la **maîtrise des vitesses**.

La **majorité des expressions** se concentre sur le carrefour du torrent de Bouchouse, jugé **dangereux** et offrant **peu de visibilité** pour les usagers. Plusieurs propositions sont formulées afin de **le sécuriser** : tourne-à-gauche en direction de la mairie ; feu tricolore pour faciliter l'insertion des usagers locaux sur la RN, ...

Plusieurs expressions portent sur une demande de réaliser des aménagements complémentaires afin **d'assurer le respect de la limitation de vitesse** à 30 km/h : feu récompense, radar sanction, terre-plein central ou poteaux en plastique séparant les voies de circulation.

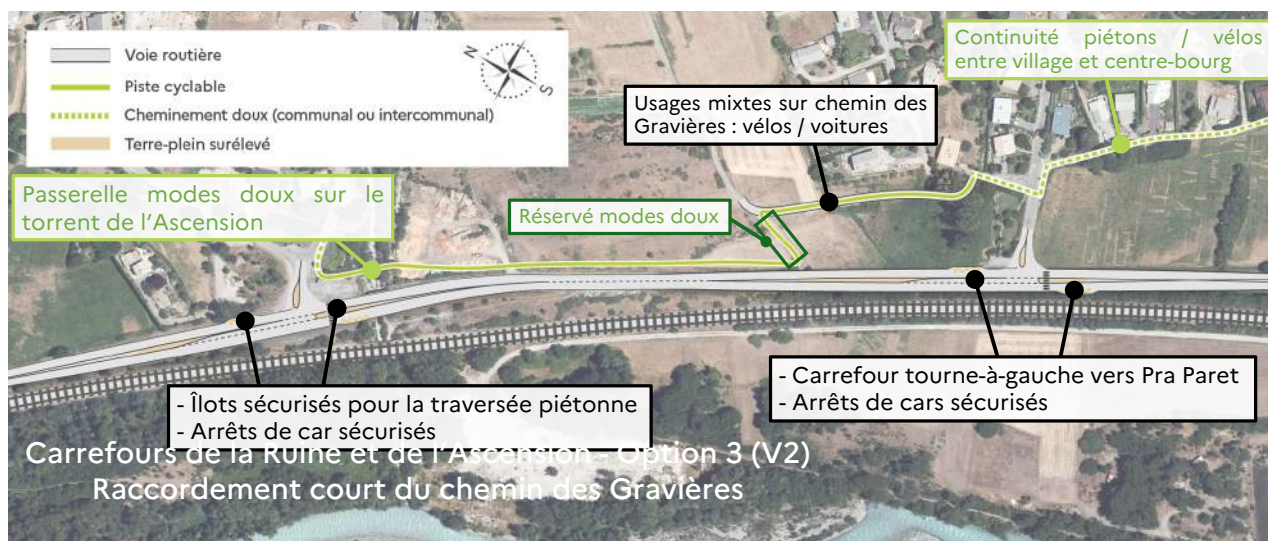
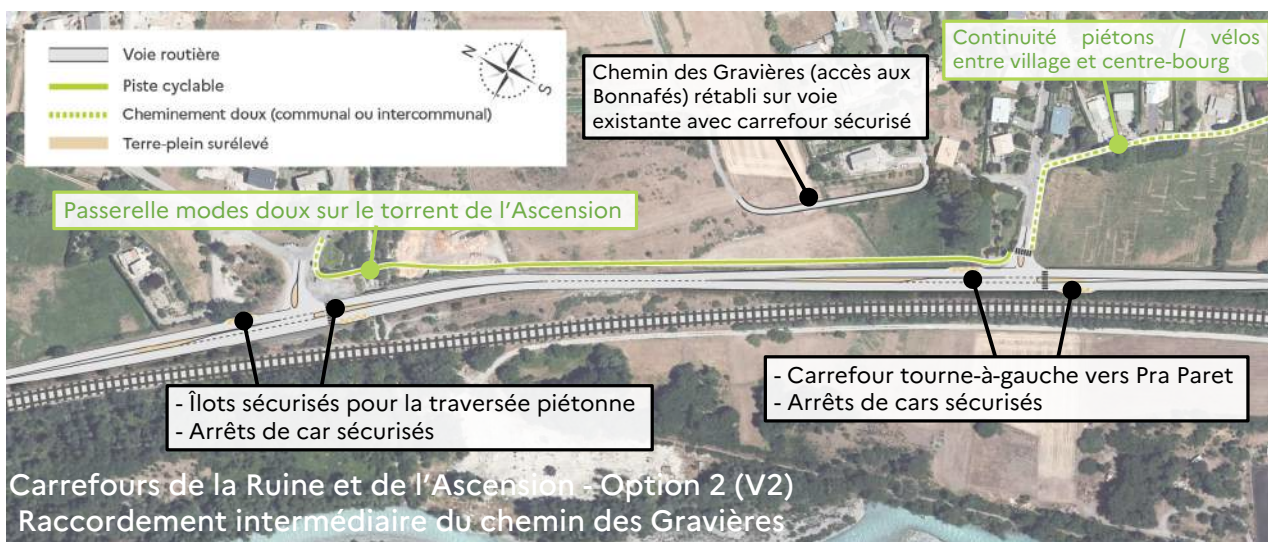
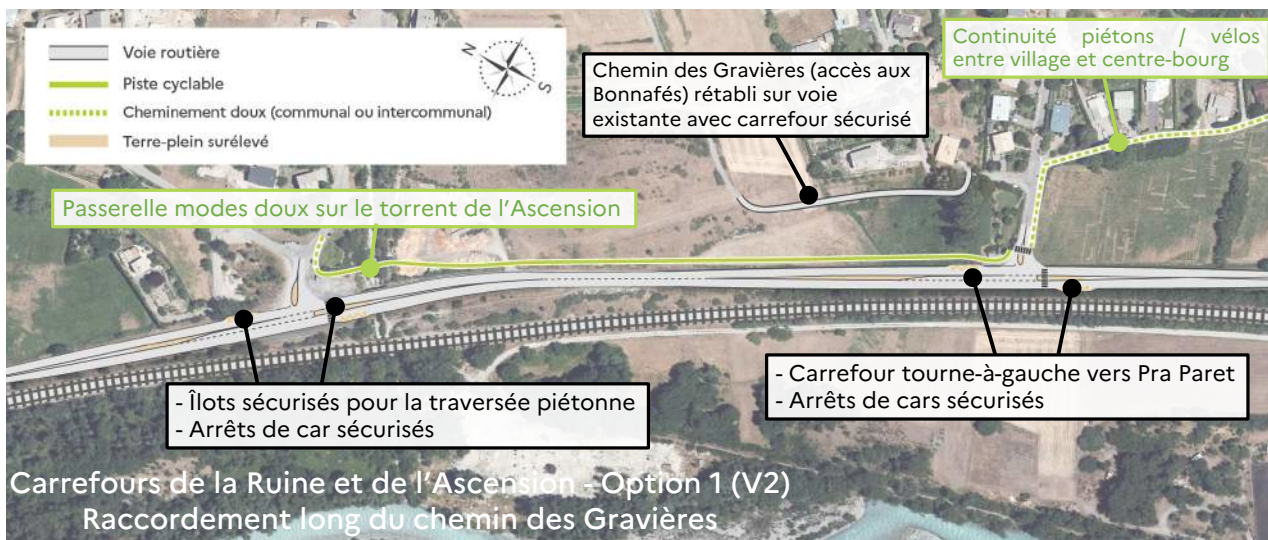
33% des expressions sur ce secteur de projet concernent **les modes doux et leur sécurisation**. Une **majorité** apprécie **l'interversion de la voie mixte et du trottoir** par rapport à la V1 du projet ainsi que la sécurisation des circulations piétonnes par la **surélévation des trottoirs**.

Plusieurs expressions mettent en avant les **risques au droit du carrefour du torrent de Bouchouse** et proposent différents moyens de le sécuriser (notamment des barrières séparant le trottoir et la route).

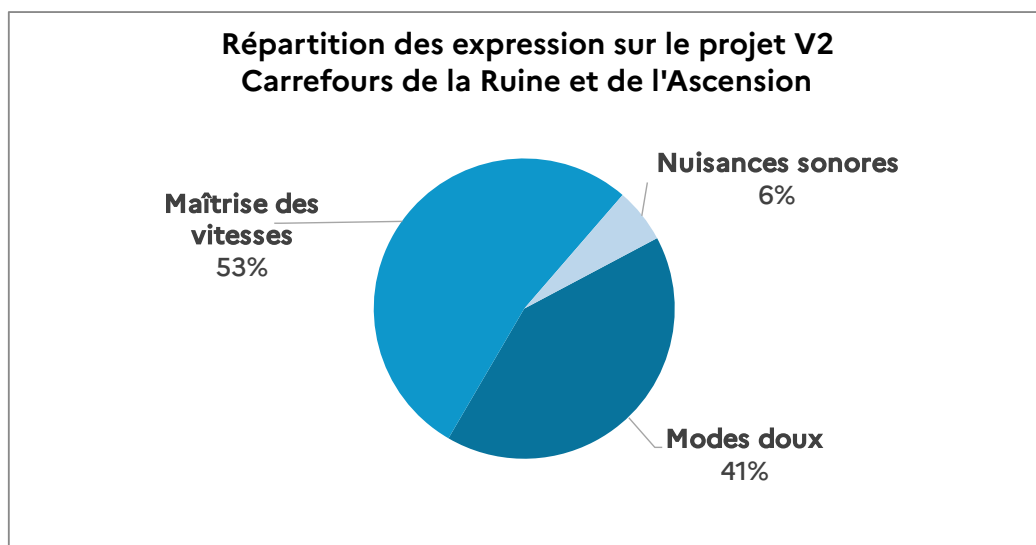
7% des expressions sur ce secteur concernent les aménagements connexes et plus particulièrement la création de **places de stationnement** (arrêts minutes) pour les différents services/commerces le long de la RN94 (1 expression).

7% des expressions sur ce secteur concernent l'impact environnemental du projet, notamment **l'impact environnemental de la chicane** de l'école sur une zone humide (1 expression).

6.3.4 Entrée Nord : Carrefours de la Ruine et de l'Ascension



17 expressions portent sur ce secteur :



51% des expressions sur ce secteur de projet concernent la **maîtrise des vitesses**. Une **grande majorité** formule une appréciation positive sur les **tourne-à-gauche** prévus aux carrefours de la Ruine et de l'Ascension ainsi que les **terre-pleins centraux surélevés**. Une **majorité d'expressions** recommande l'installation d'un **radar sanction au niveau de l'école** depuis le Nord ainsi que la **pose de panneaux de limitation de vitesse** en venant de l'Argentière car inexistantes aujourd'hui.

Une **expression** formule une alerte sur l'importance de **permettre aux bus d'opérer un demi-tour** au carrefour de l'Ascension (gêne potentielle en raison du tourne-à-gauche).

41% des expressions sur ce secteur de projet concernent les **pistes cyclables**. La **grande majorité** apprécie la **continuité cyclable** entre le Nord et le reste du village ainsi que la **connexion prévue vers l'Argentière**. Une expression propose un **nouveau tracé** pour la piste cyclable dans le but de **limiter les délaissés agricoles**.

Plusieurs expressions sont **défavorables à la création de pistes cyclables nouvelles** le long de la RN 94 et recommandent **l'utilisation des routes existantes** traversant les différents hameaux du village, avec les arguments suivants :

- Coûts des acquisitions foncières nécessaires ;
- Impacts sur les zones humides ;
- Présence de chemins praticables et sécurisés (via les Bonnafés, les Gillis, Le Goutail ou le long de la voie ferrée).

Concernant le **raccordement du chemin des Gravières** sur la voie du Pra Paret, une légère préférence se dégage pour **l'option 3**, avec le raccordement court. Une **expression** suggère de ne pas rétablir le chemin des Gravières et de **renvoyer le trafic routier vers les voiries locales** existantes.

Enfin, **1 expression (6%)** porte sur les **fortes nuisances sonores** pour les habitants du secteur et recommande d'**actualiser les études acoustiques** du projet en vue du

trafic lié aux Jeux Olympiques d'hiver 2030 et la pose d'un **revêtement anti-bruit** sur la RN 94.

6.3.5 Expressions hors-cadre de la concertation

Une expression porte sur la connexion à la piste cyclable vers l'Argentière.

Une expression porte sur la mise en place de poubelles à proximité de la supérette du village.

7 Enseignements de la concertation

7.1 La mobilisation de la population pour participer à la concertation

La population du village de la Roche de Rame est de l'ordre de 860 habitants.

Plus de 90 participants avaient participé à la réunion publique du 11 juillet 2024 annonçant la décision du COPIL de retenir le principe d'un aménagement sur place, d'abandonner les variantes de déviation de la RN94 et de lancer une concertation publique réglementaire à l'automne 2024 sur le projet d'aménagement de la RN94 proposé par la DREAL.

Préalablement à la concertation, la DREAL a ensuite mis en place une information pour porter à la connaissance des habitants le dispositif d'information sur le projet et de recueil des avis et contributions des participants. Ce dispositif a été relayé par la commune de la Roche de Rame via ses propres moyens d'information.

Avec 248 avis recueillis lors de la concertation, avec respectivement 37 et 31 participants à chacun des 2 ateliers publics et 23 contributions par courriel, le niveau de participation du public à la concertation peut être considéré comme significatif.

La nature des échanges et des contributions¹ laissent penser que les participants ont pu correctement s'informer et ont compris le projet proposé par la DREAL à la concertation avec ses différentes options.

Les ateliers de travail et permanences du maître d'ouvrage se sont déroulés dans un climat respectueux d'écoute et de considération, favorable aux échanges, à la prise en compte des contributions de chaque participant et à la bonne compréhension des réponses apportées ou propositions formulées par le maître d'ouvrage.

7.2 Le projet d'aménagement sur place de la RN94

Le projet semble accepté dans son principe et son économie générale par une large majorité des participants à la concertation publique.

Les participants ont notamment apprécié la continuité des cheminements doux sur tout le linéaire du projet, les mesures de sécurisation et les limitations de vitesse

¹ La très grande majorité des avis exprimés et des questions posées ont porté sur les aménagements présentés par la DREAL

ainsi que les perspectives d'aménagement des espaces publics sur les emprises libérées par le projet.

La nécessité d'acquérir certains bâtis pour permettre d'atteindre les objectifs du projet au service du bien commun est acceptée par une majorité, à condition que les préjudices pour les propriétaires impactés puissent faire l'objet d'une juste prise en charge. Quelques participants expriment toutefois leur souhait d'éviter d'impacter des bâtiments ou des espaces naturels.

Les participants ont exprimé de fortes attentes concernant le renforcement de la sécurité et la maîtrise des vitesses.

Différentes mesures complémentaires à celles proposées par la DREAL permettant de contraindre les vitesses (radar, feu) sont attendues sur l'ensemble du projet, notamment au Nord.

L'aménagement des espaces publics du village et la continuité des itinéraires cyclables sécurisés constituent des préoccupations et aspirations fortes exprimées par les participants, en lien avec les enjeux d'amélioration du cadre de vie de la Roche de Rame. Des demandes de co-construction pour définir de façon plus précise ces aménagements à l'avenir ont été formulées.

La DREAL a bien prévu de prendre ces éléments en considération pour la suite du travail de mise au point du projet.

8 Perspectives pour la suite

8.1 Comité de pilotage du 13 décembre 2024

Le Comité de Pilotage du projet de requalification de la traversée du village s'est réuni le 13 décembre 2024, sous la présidence de M. Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes.

Le Comité de pilotage a pris acte :

- Du projet de requalification élaboré par la DREAL à la suite de la réunion publique du 11 juillet 2024 et proposé à la concertation publique entre les 24 septembre et 07 novembre derniers ;
- De la participation significative du public à la concertation et des nombreuses contributions formulées par les participants sur les différentes composantes du projet ;
- Des enseignements que la DREAL tire de cette concertation et des propositions formulées.

Le Comité des élus a ensuite validé :

- L'approfondissement par la DREAL des aménagements et options d'aménagement via la réalisation d'études techniques et la poursuite de la concertation ;
- L'engagement en parallèle par la commune, avec l'aide de l'État et notamment de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, des études des aménagements urbains complémentaires au projet de voirie de la RN 94 ;
- L'organisation d'une réunion publique à la Roche-de-Rame en janvier 2025 afin de partager le bilan de la concertation et les décisions du COPIL ;
- La comparaison des différentes options d'aménagement envisagées selon plusieurs critères : avis du public, faisabilité technique, coûts, procédures réglementaires, délais de réalisation ;
- La tenue d'un Comité de Pilotage au deuxième trimestre 2025 afin de valider le parti d'aménagement du projet pour chaque secteur, de coordonner les maîtrises d'ouvrage (routiers, modes doux, aménagements urbains) pour mobiliser et optimiser les financements ;
- Valider la feuille de route et le calendrier prévisionnel du projet jusqu'à l'Enquête Publique, prévue au troisième trimestre 2026, et des premiers travaux sur la RN 94, envisagés en 2025/2026.

8.2 Réunion publique du 06 février 2025

Le 06 février 2025, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé une réunion publique à la salle polyvalente de la Roche-de-Rame afin de partager une synthèse du bilan de la concertation publique réglementaire, les décisions prises par le COPIL du 13 décembre 2025 ainsi que les prochaines étapes d'élaboration du projet jusqu'à la mise en service.

8.3 Prochaines étapes

À la suite de la concertation publique, le maître d'ouvrage prévoit :

- De travailler à la clarification des maîtrises d'ouvrage des différentes composantes du projet :
 - Aménagements routiers : tracé de la RN, trottoirs, terre-pleins, traversées piétonnes, ...
 - Aménagements urbains et modes doux : places, parkings, pistes cyclables, ... → appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (mobilisation d'un bureau d'études spécialisé)
- Approfondir la définition des aménagements routiers (toutes options d'aménagement) via la réalisation d'études techniques et la poursuite de la concertation continue ;
- De réaliser un travail de comparaison des différentes options routières selon plusieurs critères : préférence et acceptabilité locale, faisabilité technique, coûts, procédures réglementaires, délais de réalisation ;
- D'organiser un Comité de Pilotage au 2^{ème} trimestre 2025 afin de :
 - Valider le parti d'aménagement du projet pour chaque secteur, coordonner les maîtrises d'ouvrage (projet routier et projet d'aménagement urbain) pour mobiliser et optimiser les financements ;
 - Valider la feuille de route et le calendrier prévisionnels du projet avec des premiers travaux engageables avant fin 2026.

9 Liste des annexes du bilan de la concertation

Les annexes sont des documents qui complètent le présent bilan de la concertation en fournissant des informations et documents complémentaires sur le dispositif d'information du public sur la concertation / le projet.

La liste des annexes est la suivante :

- Dossier support de la concertation publique réglementaire ;
- Diaporama de l'atelier n°1 du 26 septembre 2024 ;
- Compte-rendu l'atelier n°1 du 26 septembre 2024 ;
- Diaporama de l'atelier n°2 du 07 novembre 2024 ;
- Compte-rendu de l'atelier n°2 du 07 novembre 2024 ;

Ces annexes sont regroupées au sein d'un document spécifique, joint au présent bilan de la concertation et également disponible sur le site internet du projet : <https://www.traversee-roche-de-rame.com/le-projet-de-requalification>